

**PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE
NATIONALE POUR LES MIGRATIONS DE LA REPUBLIQUE DE
DJIBOUTI**

Préparé par Ibrahima Amadou Dia
Consultant International en Migration

Thèmes transversaux

Migration et droits humains

Objectif : Favoriser une approche de la migration basée sur les droits humains en conformité avec les instruments internationaux clés sur les droits des migrants.

Priorités en termes de politiques	Activités principales	A ¹ 1	A2	A3	A 4	A5	Institutions nationales chargées de la mise en œuvre	Indicateurs-Clés de Performance (ICP)	Résultats escomptés
1.1 Renforcer les capacités du gouvernement pour la mise en œuvre de ses engagements internationaux (conventions et traités internationaux et régionaux, etc.) concernant les droits des migrants et l'harmonisation entre les lois et les législations nationales et les instruments internationaux dans le domaine de la migration.	1.1.1. Activités de renforcement de capacités concernant l'harmonisation entre les législations nationales et les instruments internationaux sur les droits des migrants, l'adoption et la mise en œuvre de ces instruments internationaux. Etude ou évaluation sur les défis relatifs à l'harmonisation entre les législations nationales et les instruments internationaux sur les	X	X	X	X	X	Ministère de la Justice ; Ministère de l'Intérieur; Assemblée Nationale ; Commission Nationale des Droits de l'Homme de Djibouti (CNDH) ; Bureau de la coordination nationale de la migration.	Nombre d'activités de renforcement de capacités organisées annuellement. Etude ou évaluation réalisée, y compris des recommandations pour pallier ces défis.	Capacités institutionnelles renforcées concernant les engagements internationaux (conventions et traités internationaux et régionaux, etc.) de Djibouti et concernant les droits des migrants et l'harmonisation entre les lois et les législations nationales et les instruments internationaux dans le domaine de la migration.

¹ A se réfère à l'année. Ainsi A1, A2, A3, A4 et A5 se réfèrent respectivement à la première, deuxième, troisième, quatrième et cinquième année dans le cadre de la mise en œuvre de ce Plan d'action.

	droits des migrants.								
1.3 Promouvoir des activités de sensibilisation sur les droits des migrants, l'assistance et la protection des populations migrantes vulnérables.	<p>1.3.1 Activités de sensibilisation sur les droits des migrants et la protection des populations migrantes vulnérables à l'attention des populations hôtes.</p> <p>1.3.2 Activités de sensibilisation à l'attention des migrants sur les droits des migrants et sur le respect des lois et législations nationales en vigueur à Djibouti.</p>	X	X	X	X	X	Ministère de la Justice ; Ministère de l'Intérieur ; Commission Nationale des Droits de l'Homme de Djibouti (CNDH-); ONG locales et organisations de la société civile.	Nombre d'activités de sensibilisation organisées annuellement	Meilleure connaissance des droits des migrants, y compris les droits des enfants par rapport à la situation des enfants de la rue et de l'importance de l'assistance et de la protection des populations migrantes vulnérables.
1.4 Renforcer les capacités des institutions (gendarmerie, police, garde-côtes, etc.) qui interviennent dans les opérations de sauvetage de vies humaines, de protection des migrants et de lutte contre la migration irrégulière.	1.4.1 Activités de renforcement des capacités institutionnelles dans les opérations de sauvetage de vies humaines, y compris la préparation et les réponses aux urgences (« emergency preparedness and	X	X	X	X	X	Ministère de l'Intérieur; Ministère de la Santé ; Forces de Sécurité djiboutienne ; autorités locales ;	Nombre d'activités de renforcement des capacités organisées	Capacités institutionnelles dans les opérations de sauvetage de vies humaines, de protection des migrants et de lutte contre la migration irrégulière conformément aux engagements internationaux sur les droits des migrants.

	<p>responses ») et l'identification et la dissémination des meilleures pratiques internationales en sauvetage des vies humaines.</p> <p>1.4.2 Appui dans la lutte contre la migration irrégulière, le trafic (voir 3.6).</p> <p>1.4.3 Appui dans la protection des migrants (voir 4.1.6)</p>								
1.5 Appuyer les organisations de de la société civile en matériels, staffs pour une large couverture des régions dans le cadre de leurs activités de promotion et de protection des droits humains des migrants.	1.5.1 Doter les organisations de protection des droits humains et de la société civile en ressources humaines et financières et en logistiques pour une couverture nationale des activités de promotion et de protection des droits humains des migrants.	X	X				CNDH-; ONG locales et organisations de la société civile.	Nombre d'appuis fournis (distributions donations, contrats de mise en œuvre clôturé etc.) annuellement.	Organisations de de la société civile mieux dotées en matériels, staffs et en pour appuyer leurs activités de promotion et de protection des droits humains des migrants à travers l'étendue nationale (couverture des régions).
1.6 Renforcer l'accès à l'information et à la formation des forces de sécurité sur le respect et la protection des droits	1.6.1 Activités de renforcement de l'accès à l'information et à la formation des forces de sécurité concernant la	X	X				Ministère de la Défense, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Justice ; Forces de sécurité	Nombre d'activités de renforcement des capacités organisées annuellement sur l'approche	Capacités des forces de sécurité renforcées concernant le respect et la protection des droits des

des migrants conformément aux engagements internationaux ratifiés par le gouvernement Djiboutien.	protection des droits des migrants.						djiboutienne	basée sur les droits humains dans le contexte des migrations internationales, les instruments régionaux et internationaux pertinents sur la migration, ainsi que les engagements internationaux ratifiés par le gouvernement djiboutien.	migrants conformément aux engagements internationaux ratifiés par le gouvernement Djiboutien.
---	-------------------------------------	--	--	--	--	--	--------------	--	---

2 Migration, intégration et cohésion sociale

Objectif : Favoriser une meilleure intégration des migrants dans la société djiboutienne tout en répondant aux défis liés à la migration et à la vulnérabilité socio-économique des migrants et des communautés hôtes.

Priorités en termes de politiques	Activités principales	A1	A2	A3	A4	A5	Institutions nationales chargées de la mise en œuvre	ICP	Résultats escomptés
2.1 Renforcer l'accès des migrants aux soins de santé en capitalisant sur les efforts du gouvernement djiboutien et favoriser leur accès aux services sociaux de base pour parer aux situations de vulnérabilités.	2.1.1 Renforcement de l'accès des migrants aux soins de santé et aux services sociaux de base.	X	X	X	X	X	Ministère de la Santé ; Ministère des Affaires Sociales ; Ministère de la Femme et de la Famille ;	Nombre de migrants ayant accès aux soins de santé et aux services sociaux de base.	Situations de vulnérabilité des migrants réduites grâce au renforcement de l'accès aux soins de santé et aux services sociaux de base.

2.2 Tenir compte des vulnérabilités des communautés hôtes concernant l'accès aux moyens de subsistance pour renforcer la cohésion sociale.	2.2.1 Renforcement des mécanismes de protection sociale des populations hôtes et leur accès à la protection sociale, y compris l'accès aux moyens de subsistance et à l'emploi.	X	X	X	X	X	Ministère des Affaires Sociales ; Ministère de la Femme et de la Famille, Ministère du Travail.	Accès aux Mécanismes de protection sociale et de résilience.	Situations de vulnérabilités des populations hôtes, y compris difficultés quant à l'accès aux moyens de subsistance réduites.
2.3 Renforcer la cohabitation entre la population djiboutienne et les migrants pour prévenir et remédier aux éventuelles tensions. Promouvoir l'entente et la tradition de tolérance et d'hospitalité de la société djiboutienne comme ciment pour la cohésion sociale.	2.3.1 Activités visant à renforcer la coexistence pacifique entre les communautés hôtes et les migrants	X	X	X	X	X	Ministère de l'Intérieur ; Bureau de la coordination nationale de la migration ; CNDH ; autorités locales ; ONG et organisations de la société civile.	Nombre de campagnes de sensibilisation organisées.	Coexistence pacifique entre les populations djiboutiennes et migrantes renforcée.
2.4 Renforcer les efforts en matière de décentralisation en dotant les autorités locales de ressources adéquates pour améliorer les	2.4.1 Appui des autorités locales en ressources financières, humaines et en équipement pour l'amélioration	X	X	X	X	X	Ministère de l'Intérieur ; Ministre Délégué chargé de la Décentralisation ; Autorités	Nombre de bénéficiaires. Fonds et	Amélioration des conditions de vie de la population hôte et de la prise en charge des migrants vulnérables.

conditions de vie de la population hôte et la prise en charge des migrants vulnérables.	des conditions de vie de la population hôte et la prise en charge des migrants vulnérables.						locales (Préfets).	ressources mobilisées.	
2.5 Etudier les conditions pour l'accès temporaire des migrants réguliers au marché du travail comme une alternative à leur situation de vulnérabilité.	2.5.1 Réaliser des études sur les conditions pour l'accès temporaire des migrants réguliers au marché du travail pour répondre à leur situation de vulnérabilité, y compris des recommandations pour répondre à ces défis et maximiser les opportunités.	X	X				Ministère de l'Intérieur ; Ministère du Travail	Etude réalisée. Mise en œuvre et suivi des recommandations.	Etude sur les conditions pour l'accès temporaire des migrants réguliers en situation de vulnérabilités au marché du travail djiboutien, y compris un diagnostic des enjeux, défis et opportunités et la proposition de recommandations en termes d'options politiques, d'actions pour répondre à ces situations de vulnérabilités et favoriser l'intégration des migrants et la cohésion sociale.
2.6. Aider les migrants à s'organiser en associations et à formuler leurs besoins par le biais de structures associatives et les assister dans la réalisation de ces besoins.	2.6.1 Ateliers de formation des migrants sur la conception et la réalisation de projets associatifs orientés sur les questions d'emploi, de protection sociale, d'intégration, de bien-être et de développement socioéconomique.		X	X			Ministère de l'Intérieur ; Ministère des Affaires Sociales, Ministère de la Femme et de la Famille;	Nombre de migrants formés et nombre d'associations de migrants créées.	Migrants formés dans la conception et la réalisation de projets associatifs visant à l'amélioration de leurs conditions de vie, à leur intégration et à la réduction des situations de vulnérabilités.

3 Statistiques, collecte de données, études, recherches, analyse, partage des connaissances sur la migration

Objectif : Renforcer les statistiques, la collecte des données, la recherche, l'analyse, la production et la gestion des connaissances sur la migration pour une meilleure gestion de la migration et l'inclusion de la migration dans les objectifs de développement.

Priorités en termes de politiques	Activités principales	A1	A2	A3	A4	A5	Institutions nationales chargées de la mise en œuvre	ICP	Résultats escomptés
3.1. Appuyer le Groupe technique sur les statistiques de la migration dans son rôle de plateforme pour la coordination et la collaboration inter-institutionnelle et le partage d'information sur les données statistiques désagrégées sur la migration. Appuyer ce groupe technique dans son objectif de veiller à la fiabilité des statistiques migratoires.	3.1.1. Renforcement des capacités et des ressources du Groupe technique sur les statistiques de la migration, y compris dans la collecte des données et le monitoring des flux migratoires des Djiboutiens à l'extérieur, leur retour au pays et les flux d'entrée et de sortie des migrants à Djibouti, la production statistique sur plusieurs thèmes sur la migration (par exemple : migration de travail, migration et sante, migration, femmes et genre, migration et économie, migration et éducation, etc.) .	X	X	X	X	X	Institut National de Statistiques de Djibouti ; Bureau national de la coordination sur la migration; points focaux sur la migration.	Nombre d'activités de renforcement de capacités réalisées annuellement.	Capacités du Groupe technique sur les statistiques de la migration renforcées en matière de coordination et la collaboration inter-institutionnelle, de partage d'information sur les données statistiques désagrégées sur la migration, et de veille concernant la fiabilité des statistiques migratoires.
3.2. Renforcer la collecte des données et des statistiques sur la migration pour aider les décideurs politiques à gérer les défis et les	3.2.1 Evaluation des besoins en termes de formation et de renforcement des capacités dans le domaine de la	X	X				Institut National de Statistiques de Djibouti ; Bureau national chargé de la coordination	Rapport d'évaluation présentant un diagnostic du	Connaissance des besoins en formation et renforcement des capacités dans le domaine de la collecte et la gestion des données sur la

opportunités de la migration.	collecte et la gestion des données sur la migration et la production de statistiques désagrégées fiables et actualisées.						sur la migration ; points focaux sur la migration.	système de collecte et de gestion des données sur la migration. Mise en œuvre et suivi des recommandations.	migration.
3.3. Développer un Profil migratoire pour Djibouti qui présentera les éléments fondamentaux du débat sur la migration, fournira des données statistiques et des informations pertinentes et les bonnes pratiques au niveau national, régional et international pour éclairer les décisions et les actions des autorités gouvernementales et des partenaires internationaux pour répondre aux enjeux, défis et opportunités sur la migration.	3.3.1. Elaboration du Profile Migratoire de Djibouti présentant les éléments fondamentaux du débat sur la migration djiboutienne, les données statistiques et des informations pertinentes sur la migration djiboutienne et les bonnes pratiques au niveau national, régional et international.		X	X			Ministère de l'Intérieur; Bureau National chargé de la Coordination sur la Migration.	Profile migratoire de Djibouti réalisée.	Compilation et une mise à jour de données et d'informations qualitatives et quantitatives sur les causes et les tendances et dimensions fondamentales de la migration djiboutienne, une synthèse des statistiques migratoires et une identification des principaux défis et opportunités et des recommandations politiques y afférentes et un aperçu des bonnes pratiques nationales, régionales et internationales sur la gouvernance de la migration et la migration et le développement en vue d'éclairer les décisions et les actions des autorités gouvernementales et des partenaires internationaux pour maximiser les opportunités et répondre à ces défis.
3.4. Approfondir les connaissances sur la gouvernance de la	3.4.1 Production régulières de statistiques sur la	X	X	X	X	X	Ministère de l'Intérieur ; Bureau national	Production de statistique	Approfondissement des connaissances sur les tendances, les

migration, le rôle de la migration dans le développement économique et social de Djibouti, ainsi que divers thèmes sur la migration.	migration et d'études et de rapports de recherche.						chargé de la coordination sur la migration ; Institut National de Statistiques de Djibouti.	s régulières sur la migration et réalisation d'études et de recherches.	enjeux et défis sur la gouvernance de la migration, la migration et le développement et divers thèmes sur la migration à travers la production régulière de statistiques fiables et d'études et de recherches qualitatives et quantitatives exhaustives.
3.5 Harmoniser et centraliser les données et les informations ; sécuriser les données et créer les interconnexions entre les différents points focaux sur la migration.	3.5.1. Création, gestion et sécurisation des bases de données sur les migrations et harmonisation, centralisation et sécurisation des données et des informations sur la migration. 3.5.2 Création de plateforme d'interconnexion entre les différents points focaux sur la migration.	X	X	X	X	X	Ministère de l'Intérieur ; Bureau national chargé de la coordination sur la migration ; Institut National de Statistiques de Djibouti et les points focaux sur la migration.	Bases de données sur la migration créés, mises à jour, sécurisées et harmonisées.	Données et informations sur la migration harmonisées, centralisées et sécurisées ; collaboration et coordination entre points focaux sur la migration en production, partage, gestion, et dissémination des statistiques et des informations sur la migration.
3.6. Procéder aux recensements des migrants et des réfugiés pour avoir des données statistiques désagrégées, actualisées et fiables.	3.6.1 Recensements des migrants et des réfugiés pour avoir des données statistiques désagrégées actualisées fiables.	X	X	X	X	X	Ministère de l'Intérieur ; Ministère de l'Economie et des Finances ; ONARS, Institut National de Statistiques de Djibouti.	Recensements effectués. Données statistiques désagrégées, actualisées et fiables disponibles.	Meilleure connaissance des flux migratoires à travers des statistiques fiables, actualisées et désagrégées sur les migrants et les réfugiés pour renforcer la gestion des migrations et les politiques migratoires.
Prévoir des enquêtes nationales quinquennales sur les migrations et ou intégrer le volet	Enquêtes nationales quinquennales sur les migrations et	X	X	X	X	X	Ministère de l'Intérieur ; Ministère de l'Economie et des Finances et	Enquêtes nationales et suivi.	Connaissance de l'évolution des flux migratoires et pour un état des lieux des tendances et des défis

migration dans les enquêtes nationales existantes pour une connaissance de l'évolution des flux migratoires et pour un état des lieux des tendances et des défis et pour l'élaboration de bonnes politiques et une meilleure planification dans le domaine de la migration.	suivi de ces enquêtes quinquennales.						Institut National de Statistiques de Djibouti		et pour l'élaboration de bonnes politiques et une meilleure planification dans le domaine de la migration.
---	--------------------------------------	--	--	--	--	--	---	--	--

4. Coopération, partenariat et plaidoyer

Objectif : Renforcer le partenariat entre le gouvernement, les acteurs nationaux non-étatiques, les organisations internationales et la coopération bilatérale et multilatérale pour une meilleure gouvernance de la migration au service du développement.

Priorités en termes de politiques	Activités principales	A1	A2	A3	A4	A5	Institutions nationales chargées de la mise en œuvre	ICP	Résultats escomptés
4.1. Renforcer le partenariat et la coopération entre les autorités gouvernementales, les acteurs nationaux non étatiques, les agences internationales et la société civile sur la gouvernance de la migration pour répondre aux besoins des populations migrantes et hôtes.	4.1.1 Appui et renforcement des plateformes de dialogue (par exemple : Mixed Migration Taskforce) entre les acteurs étatiques et non-étatiques sur la gouvernance de la migration et les réponses aux défis de la migration	X	X	X	X	X	Ministère de l'Intérieur ; Bureau national chargé de la coordination sur la migration; points focaux sur la migration.	Plateformes de dialogue renforcées. Organisation de dialogues et de formations sur la gouvernance de la migration.	Partenariat et coopération entre les acteurs étatiques et non-étatiques (société civile, organisations internationales, etc.) renforcés en matière de gouvernance de la migration pour répondre aux besoins des populations migrantes et hôtes.

<p>4.2. Promouvoir le rôle de la société civile sur la gouvernance de la migration en intégrant les associations de la société civile dans les points focaux chargés de la définition de la politique migratoire et pour mieux capitaliser sur leurs initiatives pour répondre aux besoins des populations migrantes et des populations hôtes.</p>	<p>4.2.1 Intégration des associations de la société civile dans les points focaux chargés de la mise en œuvre de la politique migratoire.</p>	X	X	X			<p>Ministère de l'Intérieur; Bureau National chargé de la coordination sur la migration ; Associations de la société civile</p>	<p>Nombre d'activités en matière de gouvernance de la migration organisées annuellement avec la participation effective des organisations de la société civile.</p>	<p>Rôle des associations de la société civile sur la gouvernance de la migration renforcée à travers leur intégration dans les points focaux chargés de la définition de la politique migratoire et la capitalisation de leurs initiatives.</p>
<p>4.3. Renforcer la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination pour une meilleure gestion de la migration et une réponse aux situations de vulnérabilité et pour mieux protéger les droits des migrants et garantir leur dignité.</p>	<p>4.3.1 Organisations de dialogues entre les pays d'origine, de transit et de destination pour répondre aux défis liés à la gestion de la migration, aux situations de vulnérabilités des migrants et pour la protection des droits des migrants.</p> <p>4.3.2. Revue périodique des accords avec les pays d'origine, de transit et de destination pour s'assurer de leur</p>	X	X	X	X	X	<p>Ministère de l'Intérieur</p>	<p>Dialogues entre les pays d'origine, de transit et de destination.</p> <p>Projets d'accords bilatéraux, régionaux et multilatéraux et accords d'entente (MOUs (Memorandums of</p>	<p>Coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination renforcée pour une meilleure gestion de la migration et une réponse aux situations de vulnérabilité et pour mieux protéger les droits des migrants et garantir leur dignité.</p>

	conformité avec les intérêts nationaux, les droits des migrants, les textes juridiques internationaux et les bonnes pratiques internationales.							Understanding)) . Revue périodique des accords réalisés suivie de recommandations.	
4.1.1 Développer une stratégie nationale de plaidoyer et de mobilisation de fonds pour accompagner le Gouvernement de Djibouti dans la mise en œuvre effective de la stratégie migratoire.	4.1.1. Elaboration d'une stratégie nationale de plaidoyer et de mobilisation de fonds pour accompagner le Gouvernement de Djibouti dans la mise en œuvre effective de la stratégie migratoire.	X	X				Ministère de l'Intérieur; Bureau national chargé de la coordination sur la migration.	Stratégie réalisée. Recommandations mises en œuvre.	Plaidoyer et mobilisation des fonds pour accompagner le Gouvernement de Djibouti dans la mise en œuvre effective de la Stratégie migratoire.
5.1. Renforcer la coopération régionale et internationale en matière d'éducation, de formation, de reconnaissance des diplômes et des qualifications.	5.1.1. Coopération sous forme d'accords régionaux et internationaux.	X	X	X	X	X	Ministère du Travail ; Ministère de l'Enseignement Supérieur ; Ministère de l'Education et de la Formation Professionnelle ; Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale	Accords signés	Coopération régionale et internationale en matière d'éducation, de formation, de reconnaissance des diplômes et des qualifications renforcées.
6.1. Mettre en œuvre le Pacte Mondial sur la migration en mettant l'accent	6.1.1 Faciliter la mise en œuvre et le suivi des recommandations du Pacte	X	X	X	X	X	Ministère de l'Intérieur; Bureau national chargé de coordination	Recommandations du Pacte mondial	Faciliter des migrations sûres, ordonnées et sécurisées conformément aux

sur les dimensions de la crise liées à la migration et les opportunités en termes de développement pour les pays d'origine, de transit et de destination.	Mondial sur la Migration (GCM)						sur la migration ; points focaux sur la migration.	mises en œuvre.	recommandations du Pacte mondial sur la migration (GCM).
---	--------------------------------	--	--	--	--	--	--	-----------------	--

7. Migration et Intégration régionale

Objectif : Mettre en œuvre des politiques et des mesures pour maximiser les opportunités liées à l'intégration régionale avec l'adoption du Protocole de libre circulation de l'IGAD et minimiser ces défis.

Priorités en termes de politiques	Activités principales	A1	A2	A3	A4	A5	Institutions nationales chargées de la mise en œuvre	ICP	Résultats escomptés
7.1. Mettre en œuvre le Protocole de l'IGAD sur la transhumance, y compris la mise en place et la gestion des mouvements de transhumance en réponse aux conflits liés au changement climatique et la dégradation de l'environnement.	7.1.1 Etude sur les enjeux et les défis de la mise en œuvre du Protocole de l'IGAD sur la transhumance pour Djibouti et proposition de recommandations. 7.1.2 Projets de coopération bilatérale et régionale sur les Protocoles de l'IGAD.		X	X			Ministère de l'Intérieur ; Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération	Etude réalisée. Signature d'accords bilatéraux et régionaux.	Promouvoir l'intégration régionale
7.2 Développer des activités de sensibilisation auprès des acteurs étatiques et non-étatiques sur les enjeux et les opportunités du Protocole de	7.2.1 Activités de sensibilisation sur les enjeux et les opportunités du Protocole de l'IGAD sur la libre circulation.	X	X				Ministère de l'Intérieur.	Nombre d'activités de sensibilisation organisées annuellement.	Connaissance du Protocole de l'IGAD sur la libre circulation, comme vecteur de l'intégration régionale.

l'IGAD sur la libre circulation.									
7.3 Développer une coopération régionale entre les pays de la Corne de l'Afrique et de l'Afrique de l'Est et les pays du Golfe visant à promouvoir la migration légale de travail, le développement social et économique des principales régions d'origine et d'accueil des migrants réguliers, y compris à travers des mécanismes tels que le Forum Régional Ministériel sur la Migration (<i>Regional Ministerial Forum on Migration</i> (RMFM)).	7.3.1Coopération sous forme d'accords bilatéraux et multilatéraux.	X	X				Ministère de l'Intérieur, Ministère du Travail ; Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale	Accords de coopération signés. Mise en œuvre des recommandations issues des forums.	Renforcement de la coopération bilatérale et régionale renforcée entre les pays de la Corne de l'Afrique et de l'Afrique de l'Est et les pays du Golfe en migration légale de travail et en développement social et économique

Cadre Stratégique de la Gestion de la Migration

1. Gouvernance de la migration

Objectif : Apporter des réponses aux défis concernant la gouvernance de la migration et favoriser une meilleure collaboration et coordination institutionnelle pour des réponses effectives aux défis migratoires.

Priorités en termes de politiques	Activités principales	A1	A2	A3	A4	A5	Institutions nationales chargées de la mise en œuvre	ICP	Résultats escomptés
1.1. Renforcer les moyens d'action, les ressources humaines et financières du Bureau chargé de la coordination de la migration afin de remplir sa mission de centraliser et d'uniformiser les initiatives sur la migration.	<p>1.1.1 Appui en moyens d'action, ressources humaines et financières, logistique, logiciels informatiques, dans l'élaboration de son architecture institutionnelle, la définition et la mise en œuvre d'une feuille de route et des termes de références en matière de gestion de la migration.</p> <p>1.1.3 Appui en renforcement de capacités, moyens et en ressources humaines (« profils spécialisés ») ainsi que pour une plus large couverture nationale à travers des antennes régionales et locales qui peuvent servir de relais régionaux.</p>	X	X	X	X	X	Ministère de l'Intérieur / Bureau national chargé de la coordination sur la Migration.	Montant financier et appui en ressources humaines, moyens matériels et logistiques et renforcement des capacités au Bureau.	Capacités humaines, techniques, financières et en logistiques du Bureau national chargé de la coordination de la migration renforcées afin de remplir sa mission et sa feuille de route.
1.2. Privilégier la collaboration et la coordination interinstitutionnelle en matière de gouvernance de la migration pour	1.2.1 Elaboration d'une feuille de route pour le renforcement de la collaboration et de la coordination	X	X	X	X	X	Ministère de l'Intérieur/ Bureau national chargé de la coordination sur la Migration.	Réunions de coordination. Feuille de route	Collaboration et coordination interinstitutionnelle en matière de gouvernance de la migration renforcée.

<p>pallier la duplication. Eviter la dispersion des ressources en rationalisant la multitude de cellules et d'initiatives sur la migration.</p>	<p>interinstitutionnelle et pour une cohérence politique et institutionnelle en matière de gouvernance de la migration.</p> <p>1.2.2 Elaborer des manuels et des modules de formation sur la gouvernance de la migration, l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques migratoires, le cadre politique et institutionnel sur la migration, y compris les politiques en gouvernance de la migration et en migrations régulières, ordonnées et sécurisées ; les meilleures pratiques internationales pour renforcer la cohérence au niveau politique et institutionnel en matière de gouvernance de la migration.</p>							<p>élaborée et mise en œuvre. Suivi régulier de la mise en œuvre de cette feuille de route.</p> <p>Activités de renforcement des capacités. Partage d'information et nombre de staff formés.</p> <p>Manuels et modules de formation élaborés, y compris des recommandations et des meilleures pratiques internationales.</p>	
---	---	--	--	--	--	--	--	--	--

	1.2.3. Evaluation des capacités institutionnelles (de tous les acteurs institutionnels concernés directement et indirectement par la gestion de la migration) pour une gouvernance effective de la migration.							Evaluation exhaustive des capacités des acteurs institutionnels djiboutiens pour une gouvernance effective de la migration réalisée, y compris des recommandations pour pallier les défis.	
1.3. Créer une plateforme pilotée par le Bureau national de coordination sur la migration ou renforcer celles existantes permettant de rassembler les acteurs chargés de la gestion des données sur la migration, de centraliser les données et les informations et de coordonner les activités sur la migration.	1.3.1 Appui en ressources humaines, financières, techniques et en logistiques pour la création d'une plateforme pilotée par le Bureau National de coordination de la Migration ou le renforcement de plateforme existante. 1.3.1. Renforcement du rôle de la Cellule des études sur la migration au	X	X	X	X	X	Ministère de l'Intérieur / Bureau national chargé de la coordination sur la migration; Cellule des Etudes sur la migration de l'Institut Nationale de la Statistique	Collaboration et coordination entre les acteurs institutionnels renforcée. Données et informations sur la migration centralisée.	Plateforme créée ou renforcée pour la coordination entre les différents acteurs chargés de la gestion des données sur la migration et pilotée par le Bureau national chargé de la coordination sur la migration. Renforcement du rôle de la Cellule des études sur la migration de l'Institut National de la Statistique.

	sein de l'Institut National de Statistique et du partenariat entre la Cellule et le Bureau national de la coordination de la migration et autres institutions pertinentes.								
1.4 Considérer le Groupe technique de travail sur la migration mixte présidé par l'ONARS en partenariat avec le HCR et l'OIM comme un levier pour développer les capacités du gouvernement en matière de gestion des migrations et pour répondre aux défis liés à la migration.	1.4.1 Organisation de réunions sur les questions de migration irrégulière, d'assistance et de protection, de référencement de migration mixte et aux autres défis liés à la migration.	X	X	X	X	X	Ministère de l'Intérieur / ONARS Bureau de la Coordination Nationale sur la Migration; .	Mise en œuvre des recommandations et création de synergies entre acteurs	Renforcement des capacités du gouvernement sur la gestion des migrations et les réponses aux défis liés à la migration.

2. Mobilité

Faciliter la migration et la mobilité sûres et régulières, maximiser les avantages et minimiser les risques et les défis migratoires.

Priorités en termes de politiques	Activités principales	A1	A2	A3	A4	A5	Institutions nationales chargées de la mise en œuvre	ICP	Résultats escomptés
-----------------------------------	-----------------------	----	----	----	----	----	--	-----	---------------------

<p>2.1 Faciliter la libre circulation des personnes et des biens au niveau régional dans le cadre de la migration régulière.</p>	<p>2.1.1 Coopération sous forme d'accords bilatéraux et régionaux et participation à des dialogues régionaux.</p> <p>2.1.2. Réaliser une étude/évaluation sur les obstacles à libre circulation au niveau régional.</p>		X	X	X		<p>Ministère de l'Intérieur Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale</p>	<p>Accords signés.</p> <p>Etude/évaluation réalisée, y compris des recommandations.</p>	<p>Faciliter la libre circulation des personnes et des biens au niveau régional dans le cadre de la migration régulière.</p>
<p>2.2. Renforcer la coopération transfrontalière entre Djibouti et ses pays voisins en matière de migration et les opportunités en matière de migration et de mobilité selon la voie régulière au-delà de la région</p>	<p>2.2.1. Accords bilatéraux et multilatéraux en matière de coopération transfrontalière sur la migration entre Djibouti et ses pays voisins.</p> <p>2.2.2 Coopération sous forme d'accords bilatéraux sur la migration régulière au-delà de la région.</p> <p>2.2.3 Etude/évaluation de l'impact des accords bilatéraux et multilatéraux sur la coopération transfrontalière et sur les opportunités de migration et de mobilité selon la voie régulière.</p>		X	X	X		<p>Ministère de l'Intérieur ; Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale</p>	<p>Accords signés.</p> <p>Etude/évaluation réalisée, y</p>	<p>Renforcement des opportunités en migration et mobilité selon la voie régulière au niveau intrarégional et au-delà de la région.</p>

								compris des recommandations.	
2.4. Répondre aux défis de la migration irrégulière par la voie terrestre et maritime et renforcer la coopération régionale dans le domaine de la mobilité, y compris le partage d'information, de données et de bonnes pratiques et impliquer davantage les autorités des pays d'origine pour le retour volontaire des migrants en situation administrative irrégulière.	2.4.1 Renforcement de la coopération bilatérale et régionale concernant les questions en lien avec le retour 2.4.2 Etude/évaluation de l'impact de la coopération bilatérale et régionale sur le retour volontaire des migrants en situation administrative irrégulière.		X	X	X		Ministère de l'Intérieur ; Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération internationale	Accords signés. Partage d'information, de données et de bonnes pratiques.	Coopération régionale dans le domaine de la mobilité renforcée pour répondre aux défis de la migration irrégulière par la voie terrestre et maritime et pour le retour volontaire des migrants en situation administrative irrégulière.

3. Migration irrégulière, traite des personnes et trafic illicite des migrants

Objectif : Renforcer les capacités techniques, financières, humaines et en logistique des institutions chargées de la lutte contre la migration irrégulière et favoriser une meilleure coordination et coopération interinstitutionnelle pour répondre aux défis liés à la migration irrégulière, la traite des personnes et le trafic illicite des migrants.

Priorités en termes de politiques	Activités principales	A1	A2	A3	A4	A5	Institutions nationales chargées de la mise en œuvre	ICP	Résultats escomptés
-----------------------------------	-----------------------	----	----	----	----	----	--	-----	---------------------

3.1 Faire une cartographie des migrants irréguliers pour mieux comprendre les dynamiques de la migration irrégulière et le profil des migrants en situation irrégulière travaillant dans le secteur informel.	3.1.1 Etude sur le profil démographique, socioéconomique et professionnel des migrants en situation irrégulière, y compris les migrants irréguliers travaillant dans le secteur informel .		X	X	X	X	Ministère de l'Intérieur.	Cartographie réalisée, y compris des recommandations.	Connaissance des dynamiques de la migration irrégulière et des réponses politiques idoines.
3.2 Etendre le système de <i>Displacement Tracking Matrix</i> (DTM) de l'OIM à d'autres points de passage pour un comptage plus exhaustif des migrants.	3.2.1 Mobilisation de fonds pour le financement de l'extension du système de <i>Displacement Tracking Matrix</i> (DTM)	X	X	X	X	X	Ministère de l'Intérieur ;	Fonds et ressources mobilisés Personnels formés en DTM.	Extension du Système de Displacement Tracking Matrix (DTM) à d'autres points de passage pour améliorer le comptage des migrants en situation irrégulière.
3.3 Sensibiliser davantage la population hôte et les migrants de transit sur les risques et les dangers de la migration irrégulière, d'exploitation, et intensifier la prévention et la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants.	3.3.1 Campagnes de sensibilisation auprès de la population hôte et des migrants en transit sur les risques et les dangers de la migration irrégulière et sur la prévention et la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants. 3.3.2 Etudes approfondies sur la migration irrégulière, la traite et le trafic des personnes et	X	X	X	X	X	Ministère de l'Intérieur ; Ministère de la Justice ; CNDH; autorités locales, ONG et société civiles locales.	Activités de sensibilisation. Nombre de migrants et non-migrants sensibilisés. Etudes et évaluations réalisées	Prise de conscience des risques et les dangers de la migration irrégulière, risques d'exploitation,.

	évaluation de l'impact de ces campagnes de sensibilisation pour mieux affiner les stratégies de la prévention et la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants.							suivies de recommandations.	
3.4. Renforcer les capacités des institutions spécialisées dans la gestion et l'enquête sur l'identification des victimes de la traite des personnes.	3.4.1 Organisation d'ateliers de formations et de renforcement des capacités sur la gestion et l'enquête sur l'identification des victimes de la traite des personnes, y compris l'identification de bonnes pratiques au niveau international dans ce domaine.	X	X				Ministère de l'Intérieur ; Ministère de la Justice ; Ministère de la Défense;	Nombre d'activités de renforcement de capacités. Nombre de personnes formées. Bonnes pratiques au niveau international identifiées.	Renforcement des capacités des institutions spécialisées dans la gestion et l'enquête sur l'identification des victimes de la traite des personnes.
3.5 Promouvoir une approche centrée et inclusive sur les victimes dans la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants et renforcer la protection et l'assistance à ces personnes. Créer des cellules	3.5.1 Formation et renforcement des capacités des institutions chargées de la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants. 3.5.2 Création de cellules d'écoute (par exemple celles au sein de	X	X	X	X	X	Ministère de l'Intérieur ; Ministère de la Justice ; Ministère de la Femme et de la Famille ; CNDH	Nombre d'activités de formation. Nombre de personnes formées. Nombre de	Accès des victimes de la traite des personnes et du trafic illicite des migrants à la protection et à l'assistance. Prise en charge des migrants en situation de

d'écoute à l'instar de celles au sein de l'UNFD pour les migrants Etendre ces cellules d'écoute dans les régions.	l'UNFD).							cellules d'écoute créées, y compris dans les régions ou réhabilitées.	détresse et de souffrance et suivi psychologique de ces migrants.
3.6. Appuyer les forces de sécurité et de défense en moyens, infrastructures, logistiques, ressources et technologies pour faire face aux défis liés à la migration irrégulière	3.6.1 Mobilisation de fonds pour l'appui des forces de sécurité et de défense.	X	X	X	X	X	Ministère de l'Intérieur ; Ministère de la Défense ; Forces de sécurité nationale.	Fonds et ressources humaines, matérielles et techniques mobilisées.	Forces de sécurité et de défense disposant d'avantage de moyens, d'infrastructure, de logistiques, de ressources et de technologies pour faire face aux défis liés à la migration irrégulière y compris la reconduction à la frontière.
3.7. Appuyer les autorités locales (préfectures, régions, villages) en moyens de transport, infrastructures, financement, ressources humaines, logistiques, etc. dans leurs efforts de prévention et de lutte contre la migration irrégulière et de prise en charge des migrants	3.7.1 Mobilisation de fonds pour l'appui des autorités locales (préfectures, régions, villages) en moyens de transport, infrastructures, financement, ressources humaines, logistiques, etc. dans leurs efforts de prévention et de lutte contre la migration irrégulière et de	X	X	X	X	X	Ministère de l'Intérieur	Fonds mobilisés annuellement pour l'appui des autorités locales en matière de gestion de la migration.	Autorités locales (préfectures, régions, villages) disposant davantage de moyens, d'infrastructure, de logistiques, de ressources et de technologies pour faire face aux défis liés à la migration irrégulière.

vulnérables.	prise en charge des migrants vulnérables. 3.7.2 Etude/évaluation approfondies sur les besoins des autorités locales et sur l'impact des interventions et des programmes dans la prévention et la lutte contre la migration irrégulière, le trafic des personnes et la traite des migrants.							Etude réalisée, y compris l'identification des besoins des autorités et des recommandations pour renforcer l'efficacité des interventions et des programmes.	
3.8 Renforcer les capacités des autorités gouvernementales sur la prévention et la répression des formes d'exploitation et de traite des personnes, de trafic illicite des migrants.	3.8.1 Organisation d'ateliers de formations et de renforcement des capacités sur la prévention et la répression des formes d'exploitation, de traite des personnes, de trafic illicite des migrants et de lutte contre le travail informel.	X	X				Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Justice Ministère de la Défense	Activités de renforcement de capacités. Nombre de personnes formées .	Renforcement des capacités des autorités gouvernementales sur la prévention et la répression des formes d'exploitation et de traite des personnes, de trafic illicite des migrants..

4. Migration, sécurité nationale et gestion/ contrôle des frontières

Objectif : Répondre aux défis liés à la migration irrégulière, la traite des personnes et le trafic illicite des migrants, renforcer la gestion, le contrôle et la surveillance des frontières, assister les migrants et personnes déplacées vulnérables et veiller aux engagements internationaux sur les droits humains et l'assistance humanitaire.

Priorités en termes de politiques	Activités principales	A1	A2	A3	A4	A5	Institutions nationales chargées de la mise en œuvre	ICP	Résultats escomptés
4.1 Renforcer les capacités opérationnelles, techniques et humaines des forces de sécurité pour lutter contre la migration irrégulière, la traite des personnes, le trafic illicite des migrants	<p>4.1.1 Appui en équipements et logistique adéquats.</p> <p>4.1.2 Appui pour l'accès aux logiciels, aux technologies et à la formation nécessaire pour la création et la maintenance des bases de données relatives à la migration en général, et la migration irrégulière en particulier et la lutte contre la criminalité transfrontalière.</p> <p>4.1.3. Appui en équipements (équipements de surveillance tels que des drones, appareils thermiques, moyens de communication pour communiquer avec différentes patrouilles des zones) pour une sécurisation et une surveillance</p>	X	X	X	X	X	Ministère de la Défense ; Ministère de l'Intérieur ; Forces de sécurité nationale.	<p>Fonds mobilisés annuellement pour l'appui des forces de sécurité.</p> <p>Nombre d'activités de formation et de renforcement des capacités organisées et nombre de bénéficiaires annuellement.</p>	Forces de sécurité mieux outillées en termes de capacités opérationnelles, techniques et humaines pour lutter contre la migration irrégulière ; mieux sécuriser et surveiller les frontières et pour mieux gérer les flux migratoires et garantir la protection des droits des migrants, c'est-à-dire l'identification des victimes de la traite et l'assistance directe aux migrants vulnérables, notamment les femmes et les enfants.

	<p>accrue des frontières, une sécurisation des zones thermiques.</p> <p>4.1.4 Formation et renforcement des capacités et appui en ressources humaines, matérielles, techniques et financières pour la mise en œuvre effective de la nouvelle Loi 133 de 2016 sur la traite des personnes et le trafic illicite des migrants.</p> <p>4.1.5 Formation et renforcement des capacités en matière de contrôle des routes migratoires.</p> <p>4.1.6 Renforcement des capacités sur l'assistance aux migrants en détresse (assistance humanitaire et des soins aux migrants vulnérables) et la protection des migrants vulnérables et ceux victimes de la traite, l'approche basée sur les droits humains en</p>																
--	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

	<p>prévention et lutte contre la traite.</p> <p>4.1.7 Appui en ressources humaines, techniques, matérielles et financières et en formation et renforcement des capacités pour un contrôle plus efficace des routes migratoires.</p> <p>4.1.8 Renforcement des capacités dans le domaine des enquêtes.</p> <p>4.1.9. Formation et renforcement des capacités sur les droits de l'homme, les opérations de secours à la mer, etc.</p> <p>4.1.10. Appui en ressources humaines, techniques, matérielles et financières en matière d'assistance aux migrants en détresse et la protection des migrants vulnérables et ceux victimes de la traite.</p> <p>4.11.Appui en moyens matériels</p>								
--	---	--	--	--	--	--	--	--	--

	techniques, humains et financiers pour le démantèlement des réseaux de trafiquants, de passeurs et de filières financières illicites et pour l'arrestation, l'interception des passeurs et des auteurs de traite des personnes et de trafic illicite des migrants et leur traduction en justice.								
4.2. Renforcer le contrôle et la surveillance des frontières en développant la coopération bilatérale et multilatérale transfrontalière, y compris les échanges d'information et la lutte contre la criminalité transfrontalière, pour prévenir et répondre aux défis sécuritaires liés à la migration irrégulière, la traite des personnes et le trafic illicite de migrants tout en respectant les droits des migrants et en se conformant aux engagements internationaux.	<p>4.2.1 Coopération sous forme d'accords bilatéraux et multilatéraux dans le domaine de la coopération transfrontalière pour la prévention et la réponse aux défis sécuritaires liés à la migration irrégulière, la traite des personnes et le trafic illicite de migrants.</p> <p>4.2.2 Renforcement de capacités sur les réponses aux défis sécuritaires liés à la migration.</p>	X	X	X	X	X	Ministère de la Défense, Ministère de l'Intérieur; Forces de sécurité.	Accords signés. Formations et de renforcement des capacités.	Contrôle et la surveillance des frontières renforcée pour prévenir et répondre aux défis sécuritaires liés à la migration irrégulière, la traite des personnes et le trafic illicite de migrants tout en respectant les droits des migrants et en se conformant aux engagements internationaux.

4.3 Prévenir et apporter des réponses aux enjeux liés à la cohabitation entre les populations hôtes et les migrants en situation administrative irrégulière.	4.3.1 Campagnes de sensibilisation pour la paix, la cohésion sociale, l'entente mutuelle entre les différentes communautés migrantes.	X	X	X	X	X	Ministère de l'Intérieur	Nombre d'activités de sensibilisation organisées annuellement et nombre de migrants sensibilisés	Promotion des valeurs de paix, de cohésion sociale et d'entente mutuelle pour prévenir et remédier aux violences inter-ethniques ou intercommunautaires liés à l'afflux de migrants irréguliers.
Impliquer la société civile dans les efforts de prévention et de lutte contre la migration irrégulière.	Campagnes de sensibilisation et renforcement des capacités des acteurs de la société civile en matière de prévention et de lutte contre la migration irrégulière.	X	X				Ministère de l'Intérieur ; autorités locales (préfets).	Nombre d'activités de sensibilisation organisées et nombre de migrants sensibilisés	Société civile (y compris les pêcheurs dans les régions intérieures) davantage impliquée dans les efforts de prévention et de lutte contre la migration irrégulière.

Migration, Protection et Santé

1. Migration et santé

Objectif : Répondre aux défis liés à la migration et la santé et apporter des réponses appropriées aux besoins en santé des migrants et des communautés hôtes, surtout vulnérables.

Priorités en termes de politiques	Activités principales	A1	A2	A3	A4	A5	Institutions nationales chargées de la mise en œuvre	ICP	Résultats escomptés
-----------------------------------	-----------------------	----	----	----	----	----	--	-----	---------------------

<p>1.1 Renforcer le système de santé, y compris la redynamisation des structures sanitaires existantes, la réhabilitation et construction de nouvelles structures sanitaires adaptées, l'approvisionnement en médicaments, le renforcement des capacités du personnel de santé, le renforcement des capacités de gouvernance en migration et santé, entre autres pour prévenir et minimiser les maladies récurrentes, les pandémies, les risques transnationaux sanitaires et leurs conséquences sur la migration et la mobilité et la santé des migrants et des communautés hôtes.</p>	<p>1.1.1. Redynamisation des structures sanitaires existantes et réhabilitation et construction de nouvelles structures sanitaires adaptées. Approvisionnement en médicaments.</p> <p>1.1.2 Renforcement des capacités du personnel de santé dans le domaine « migration et santé », y compris les questions de l'accès des migrants en soins de santé, les risques sanitaires dans le contexte de la migration et de la mobilité, les déterminants sociaux de la santé, et le système.</p> <p>1.1.3 Renforcement des capacités en gouvernance en migration et santé, y compris l'inclusion de la migration dans les politiques de santé et la santé dans les politiques migratoires.</p>	X	X	X	X	X	Ministère de la Santé	<p>Nombre de structures sanitaires construites ou réhabilitées annuellement et approvisionnées en médicaments et autres services essentiels (équipements, etc.) dans les soins de santé.</p> <p>Nombre d'activités de formation et nombre de personnels de santé formés.</p>	<p>Renforcement du système de santé pour prévenir et minimiser les maladies récurrentes, les pandémies, les risques transnationaux sanitaires et leurs conséquences sur la migration et la santé des migrants et des communautés hôtes.</p> <p>Meilleure gouvernance en migration et santé.</p>
---	---	---	---	---	---	---	-----------------------	--	---

1.2 Répondre aux impacts sanitaires et socio-économiques liés à la pandémie de la COVID-19) et d'autres pandémies et risques sanitaires et renforcer la résilience des populations face à ces pandémies et risques sanitaires.	1.2.1 Renforcement des programmes de résilience sanitaire, économique et sociale pour faire face à la pandémie de la COVID-19 et à d'autres risques sanitaires à travers un soutien accru des structures sanitaires et la résilience sociale et économique des communautés hôtes et migrantes, surtout celles vulnérables.	X	X	X	X	X	Ministère de la Santé ; Ministère des Affaires Sociales, Ministère de la Femme et de la Famille ;	Nombre de structures sanitaires disposant de moyens de prévention et de lutte contre la COVID-19 et d'autres pandémies. Accès aux programmes de résilience socioéconomique.	Capacités des structures sanitaires renforcées et résilience des populations renforcées à travers des programmes de résilience sociale et économique pour répondre aux impacts sanitaires et socioéconomiques liés aux pandémies et risques sanitaires en général, y compris la COVID-19.
1.3. Intégrer la vaccination des enfants de moins de 5 ans comme volet dans les programmes d'assistance aux populations hôtes et migrantes.	1.3.1. Renforcer l'accès à la vaccination des enfants de moins de 5 ans.	X	X	X	X	X	Ministère de la Santé	Nombre d'enfants de moins de 5 ans vaccinés annuellement.	Prise en compte de la vaccination des enfants de moins de 5 ans comme un volet essentiel dans les programmes d'assistance aux populations hôtes et migrantes.
1.4. Renforcer les capacités des assistants sociaux du Ministère de la Santé et accroître leur nombre dans la capitale et dans les régions, y compris les zones rurales	1.4.1. Augmentation du nombre de recrutements d'assistants sociaux du Ministère de la Santé dans la capitale et dans	X	X	X	X	X	Ministère de la Santé	Nombre d'assistants sociaux recrutés annuellement. Nombre	Capacités des assistants sociaux du Ministère de la Santé et leur nombre accru dans la capitale et dans les régions, y compris les zones

pour une meilleure prise en charge des situations de vulnérabilités chez les populations migrantes et les communautés hôtes.	les régions, y compris les zones rurales. 1.4.2. Formation des assistants sociaux.							d'activités de formation et nombre de bénéficiaires.	rurales pour une meilleure prise en charge des situations de vulnérabilités chez les populations migrantes et les communautés hôtes.
1.5. Appuyer le système de collecte et gestion des données sanitaires de routine, de surveillance épidémiologique et base communautaire et le référencement en y intégrant le volet migration.	1.5.1 Renforcement de la production, l'analyse et la gestion des données sanitaires de routine en prenant en considération le volet migration. 1.5.2 Approfondir les connaissances dans le domaine « migration et santé » à travers des recherches, évaluation, études d'impacts, y compris les questions de l'accès des migrants en soins de santé, les risques sanitaires dans le contexte de la migration et de la mobilité, les déterminants sociaux de la santé, et le système.	X	X	X	X	X	Ministère de la Santé	Prise en compte du volet migration (voir 1.5.).	Appui du système de collecte (par exemples les registres) et de gestion des données sanitaires de routine, de surveillance épidémiologique et base communautaire et le référencement et intégration du volet migration dans ce système.

<p>1.6. Renforcer les activités des équipes mobiles le long du corridor migratoire afin d'apporter une meilleure prise en charge des migrants et prévenir les éventuels risques sanitaires.</p>	<p>1.6.1 Augmentation des unités d'équipes médicales mobiles pour favoriser l'accès des migrants en détresse aux soins de santé et autres services essentiels.</p> <p>1.5.2 Appui des structures de santé et des équipes médicales mobiles pour une meilleure prise en charge sanitaire et humanitaire de ces migrants.</p>	X	X	X	X	X	Ministère de la Santé	<p>Nombre de consultations médicales dispensées aux populations migrantes et hôtes mensuellement/annuellement.</p> <p>Montant financier et ressources humaines mobilisés.</p>	<p>Activités des équipes médicales mobiles le long du corridor migratoire renforcées pour une meilleure prise en charge des migrants en détresse et pour prévenir les éventuels risques sanitaires.</p>
<p>1.7 Actualiser et adapter les outils de communication et de sensibilisation en tenant compte des langues parlées par les populations migrantes</p>	<p>1.7.1 Programmes de sensibilisation en matière de prévention et de lutte contre les risques sanitaires traduits dans les langues des populations migrantes</p>	X	X	X	X	X	Ministère de la Santé ; autorités locales (préfets).		<p>Outils de communication et de sensibilisation actualisés et adaptés tenant compte des populations migrantes et vulgarisés dans les langues locales et langues éthiopiennes</p>

Renforcer la coordination avec la Direction des Programme de Santé Prioritaire (DPSP) dans le cadre des programmes de lutte contre la tuberculose /VIH-sida /Paludisme en faveur des populations vulnérables (distribution de moustiquaires, etc..).	Travail de coordination avec la DPSP pour la prévention et la lutte contre les risques sanitaires (tuberculose /VIH-sida /Paludisme) au profit des populations vulnérables	X	X	X	X	X	Ministère de la Santé.	Nombre de bénéficiaires de ces programmes.	Coordination avec la DPSP renforcée dans le cadre des programmes de lutte contre la tuberculose /VIH-sida /Paludisme en faveur des populations vulnérables (distribution de moustiquaires, etc..).
Appuyer les forces de sécurité, les autorités locales et les personnels de santé et humanitaires et les bénévoles dans l'identification des corps, la gestion des dépouilles mortuaires, l'enterrement digne des migrants et la fourniture d'équipements nécessaires dans les régions.	Appui en ressources humaines, financières, techniques, matérielles des forces de sécurité, des autorités locales et des personnels de santé et humanitaires et des bénévoles.	X	X	X	X	X	Ministère de l'Intérieur ; Ministère de la Défense; Ministère de la Santé ; Ministère des Affaires Sociales, Ministère de la Femme et de la Famille ; Forces de Sécurité ; Ministère des Wafhks Autorités locales.	Montant financier et ressources mobilisées. Nombre d'activités de formation organisées.	Réponses appropriées aux défis liés à l'identification des corps, la gestion des dépouilles mortuaires, l'enterrement digne des migrants et la fourniture d'équipements nécessaires dans les régions.

2. Sauvetage des vies humaines, résilience et réponses durables aux situations de vulnérabilités

Objectif : Apporter des réponses durables aux situations de vulnérabilités des populations migrantes et des communautés hôtes en renforçant leurs résiliences et leurs moyens de subsistance.

Priorités en termes de politiques	Activités principales	A1	A2	A3	A4	A5	Institutions nationales chargées de la mise en œuvre	ICP	Résultats escomptés
-----------------------------------	-----------------------	----	----	----	----	----	--	-----	---------------------

<p>2.1. Renforcer les capacités financières, humaines, techniques et logistiques des institutions nationales pour répondre aux situations de vulnérabilité, y compris l'accès aux premiers secours et aux soins au niveau des centres spécialisés pour les migrants et les populations hôtes vulnérables.</p>	<p>2.1.1 Appui en moyens financiers, humains, matériels et en logistiques aux institutions nationales pour venir en aide aux communautés hôtes et migrantes en situations de vulnérabilités.</p> <p>2.1.2 Renforcement des centres d'accueil des migrants en situation vulnérable.</p> <p>2.1.3 Etudes/évaluation de l'impact des structures d'accueil des migrants dans la prise en charge des situations de vulnérabilité et la protection des migrants.</p>	X	X	X	X	X	<p>Ministère de la Santé Ministère des Affaires Sociales, Ministère de la Femme et de la Famille, autorités locales.</p>	<p>Volume financier alloué aux institutions. Nombre de centres sanitaires et d'assistance sociale construits ou réhabilités.</p> <p>Etude réalisée suivie de recommandations.</p>	<p>Capacités des institutions nationales renforcées pour répondre aux situations de vulnérabilité des populations migrantes et hôtes.</p>
<p>2.2. Renforcer les capacités des assistants sociaux et autres acteurs pertinents en matière de gestion de cas sociaux concernant les populations migrantes et les populations hôtes vulnérables, de protection des femmes et des enfants et d'identification des personnes</p>	<p>2.2.1 Formation des acteurs sanitaires, sociaux et humanitaires (médecins, infirmiers, assistants sociaux, bénévoles, etc.) en gestion des cas sociaux, en identification des personnes vulnérables et en référencement.</p>	X	X				<p>Ministère de la Santé ; Ministère des Affaires Sociales; Ministère de la Femme et de la Famille ;</p>	<p>Nombre de personnes formées .</p> <p>Nombre de personnes vulnérables identifiées.</p>	<p>Personnel médical et humanitaire et autres acteurs pertinents formés pour mieux répondre aux situations de vulnérabilités des populations migrantes et hôtes.</p>

vulnérables.									
2.3. Renforcer les mécanismes de résilience à travers des activités génératrices de revenu, l'accès à la formation et l'éducation et à travers des programmes de développement local et rural qui peuvent contribuer à l'amélioration des conditions des migrants et des communautés hôtes vulnérables.	2.3.1 Accès plus large des programmes de résiliences sociale et économique aux communautés migrantes hôtes et vulnérables. Veiller à ce que ces programmes tiennent compte des besoins spécifiques des couches sociales vulnérables (par exemple : enfants, personnes vivant avec un handicap, jeunes, femmes, personnes âgées).	X	X	X	X	X	Ministère des Affaires Sociales ; Ministère de la Femme et de la Famille ; Ministère du Travail ; Ministère de l'Education.	Nombre de bénéficiaires. Fonds et ressources mobilisés.	Résilience des populations migrantes et hôtes vulnérables renforcée pour répondre aux situations de vulnérabilités. Prise en compte des besoins spécifiques des couches sociales vulnérables.
2.4. Renforcer d'autres mécanismes permettant l'accès à la protection sociale (par exemple : les coopératives des femmes vulnérables, microfinance islamique, coopératives populaires, etc.).	2.4.1 Appui en ressources financières, techniques, matérielles et humaines aux initiatives locales en matière de protection sociale pour les communautés migrantes et hôtes vulnérables.	X	X	X	X	X	Ministère des Affaires Sociales ; Ministère de la Femme et de la Famille; ONARS	Nombre de coopératives en microfinance islamiques et mécanismes de protection sociale créés. Nombre de bénéficiaires.	Renforcement des mécanismes locaux d'accès à la protection sociale pour répondre aux situations de vulnérabilités et renforcer la résilience des communautés migrantes et hôtes vulnérables.

<p>2.5. Recruter davantage de travailleurs sociaux pour assister, entre autres, les populations migrantes et non-migrantes confrontées à des situations de vulnérabilités tout en veillant à la pérennité de leurs actions et de leur situation professionnelles (par exemple : emplois stables et salaires prévus dans le budget de l'Etat).</p>	<p>Recrutement additionnel de travailleurs sociaux pour offrir une assistance aux populations migrantes et non-migrantes vulnérables.</p>	X	X				<p>Ministère des Affaires Sociales, Ministère de la Femme et de la Famille Ministère de la Santé</p>	<p>Nombre de travailleurs sociaux recrutés annuellement.</p>	<p>Ressources humaines renforcées à travers le recrutement additionnel de travailleurs sociaux pour répondre aux situations de vulnérabilités des populations migrantes et non-migrantes.</p>
<p>2.6. Renforcer les capacités des autorités locales pour gérer les risques (risques sanitaires, difficultés quant à l'identification des corps et la gestion des dépouilles mortuaires, etc.) liés à l'afflux de migrants irréguliers.</p>	<p>2.6.1. Appui des autorités locales en ressources financières, matérielles, humaines et techniques et en formation.</p>	X	X	X	X	X	<p>Ministère de l'Intérieur ; ONARS ; autorités locales.</p>	<p>Nombre d'autorités locales bénéficiaires. Fonds et ressources mobilisés.</p>	<p>Capacités des autorités locales renforcées pour mieux gérer les risques multiples liés à l'afflux de migrants irréguliers.</p>
<p>2.7 Etablir une cartographie des routes migratoires pour comprendre les routes empruntées par les migrants en situation de détresse en ayant recours au DTM et à d'autres logiciels et technologies appropriés.</p>	<p>2.7.1 Utilisation du système de <i>Displacement Tracking Matrix</i> (DTM) et d'autres logiciels et technologies appropriés pour secourir les migrants en situation de détresse dans d'autres routes migratoires moins connues.</p>	X	X	X	X	X	<p>Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Défense; Forces de sécurité.</p>	<p>Nombre de nouvelles routes migratoires cartographiées annuellement. Nombre de migrants en détresse secourus annuellement</p>	<p>Migrants en situation de détresse secourus grâce au recours au DTM et à d'autres logiciels et technologies appropriés.</p>

								ment.	
2.8 Intensifier les activités de sensibilisation et de formation des acteurs pertinents pour assister les migrants en situation de détresse.	<p>2.8.1 Formation des forces de sécurité, des agents de la justice, du personnel de santé et humanitaires en matière de protection des migrants vulnérables et sur les instruments juridiques et politiques nationaux et internationaux relatifs à la protection des migrants, surtout ceux vulnérables.</p> <p>2.8.2 Sensibilisation sur les dangers de la migration irrégulière, y compris dans les régions et les zones rurales.</p>	X	X	X	X	X	Ministère de la Santé, Ministère des Affaires Sociales, Ministère de la Femme et de la Famille; ONARS.	<p>Nombre d'activités de formation organisées annuellement et nombre de bénéficiaires.</p> <p>Nombre de personnes sensibilisées.</p>	Acteurs-clés sensibilisés et formés pour assister les migrants en situations de détresse.
2.9 Elaborer la Stratégie nationale en matière de protection et d'assistance des migrants vulnérables.	2.9 Elaborer la Stratégie nationale en matière de protection et d'assistance des migrants vulnérables visant, entre autres éléments, à renforcer les instruments politiques, juridiques et les dispositifs							Stratégie élaborée, y compris l'identification des bonnes pratiques au niveau international, la proposition	

	institutionnels en matière de protection et d'assistance des migrants vulnérables et la conformité aux instruments normatifs internationaux pour répondre aux défis liés aux situations de vulnérabilités							ion de recommandations et d'un Plan d'action	
--	---	--	--	--	--	--	--	--	--

3. Migration des enfants

Objectif : Répondre aux défis liés à la migration des enfants en situation de mobilité, y compris le phénomène des enfants en situation de rue et la migration des enfants non-accompagnés.

Priorités en termes de politiques	Activités principales	A1	A2	A3	A4	A5	Institutions nationales chargées de la mise en œuvre	ICP	Résultats escomptés
3.1. Renforcer les capacités des acteurs sociaux en référencement des services disponibles en faveur des personnes vulnérables.	3.1 Formation des acteurs sociaux en référencement des services disponibles en faveur des personnes vulnérables.	X	X	X			Ministère de la Femme et de la Famille ; Ministère des Affaires Sociales, ONARS.	Nombre d'activités de formation organisées annuellement et nombre de bénéficiaires.	Acteurs sociaux formés en référencement des services disponibles en faveur des personnes vulnérables.
3.2 Renforcer les structures d'accueil pour les mineurs migrants non-accompagnés et les enfants de la rue.	3.2.1 Construction de nouvelles structures d'accueil, y compris dans les régions et les zones rurales et réhabilitation des structures existantes.	X	X	X			Ministère de la Femme et de la Famille ; Ministère des Affaires Sociales ; Ministère de l'Intérieur	Nombre de structures d'accueil construites et réhabilitées annuellement	Structures d'accueil pour les mineurs migrants non-accompagnés et les enfants de la rue créés, réhabilités et renforcés pour venir en aide aux enfants de la rue

								ment.	(accès à la nourriture, à l’abri pour nuit, aux soins de santé, à l’éducation, etc.).
3.3. Intensifier les activités de sensibilisation contre l’usage et la dépendance aux drogues et stupéfiants chez les enfants de la rue	3.3.1 Sensibilisation contre l’usage et la dépendance aux drogues et stupéfiants chez les enfants de la rue.	X	X	X	X	X	Ministère de la Femme et de la Famille ; Ministère de la Santé ; Ministère de l’Intérieur	Nombre d’enfants de la rue sensibilisés et pris en charge.	Activités de sensibilisation contre l’usage et la dépendance aux drogues et stupéfiants chez les enfants de la rue intensifiées.
3.4. Renforcer la plateforme de la protection nationale de l’enfance.	3.4.1 Collaboration et coordination interinstitutionnelle entre les acteurs de la plateforme. 3.4.2 Formation des acteurs à la prévention, la réponse et le plaidoyer en protection de l’enfance.		X	X	X		Ministère de la Femme et de la Famille ; Les membres de la plateforme	Réunions techniques et de coordination. Nombre d’ateliers de formation et nombre de bénéficiaires.	Renforcement de la plateforme de la protection nationale de l’enfance en prenant en considération la problématique des enfants de la rue, des enfants mineurs migrants non-accompagnés et plus généralement de l’enfance en situation d’urgence et dans des circonstances difficiles.
3.5 Renforcer la protection des enfants qui peuvent être vulnérables à l’exploitation et aux abus.	3.5.1 Prise en compte des besoins de protection des enfants migrants vulnérables dans les activités de promotion et de protection des droits des	X	X	X			Ministère de l’Intérieur ; Ministère de la Justice ; Ministère de la Femme et de la Famille ;	Nombre d’activités de sensibilisation. Nombre de filles migrantes bénéfici	Renforcement de la protection des enfants migrants potentiellement vulnérables à l’exploitation et aux abus.

	enfants. 3.5.2 Programme s de retour volontaire.							é d'assist ance.	
3.6 Sensibiliser les agents des forces de sécurité au respect et à la protection des droits des enfants.	3.6.1 Activités de sensibilisation et de formation des agents des forces de sécurité sur les droits des enfants.	X	X				Ministère de la Défense ; Ministère de l'Intérieur; Forces de sécurité.	Nombre d'activités de sensibilisation et nombre de bénéficiaires.	Sensibilisation des agents des forces de sécurité au respect et à la protection des droits des enfants.
3.7 Créer un système de plainte et de suivi de ces plaintes (Défenseur des droits des enfants) pour lutter contre les situations d'abus et de violation des droits des enfants et pour protéger leurs droits.	3.7.1 Création d'un système de plainte et de suivi de plaintes.	X	X				Ministère de la Justice ; Ministère de la Femme et de la Famille	Fonds et ressources mobilisés.	Système de plainte et de suivi de ces plaintes (Défenseur des droits des enfants) créé pour lutter contre les situations d'abus et de violation des droits des enfants et pour protéger leurs droits.
3.8 Mettre en place ou renforcer les mécanismes existants (par exemple : cartes d'identification) pour protéger les enfants pris en charge par les centres d'accueil et faciliter un système de référencement.	3.8.1 Mise en place ou renforcement des mécanismes permettant l'identification, la protection et le système de référencement.	X	X	X			Ministère de la Femme et de la Famille ; Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Justice, Ministère des Affaires Sociales ;	Mécanismes mis en place ou renforcés et nombre de bénéficiaires.	Renforcement de la protection des enfants pris en charge dans les centres d'accueil et amélioration du système de référencement.
3.9 Développer des espaces d'écoute au niveau des centres d'accueil pour les enfants en situations difficiles et recruter des psychologues au niveau de ces centres et assurer	Création d'espaces d'écoute au niveau des centres d'accueil et recrutement de psychologues.	X	X	X			Ministère de la Femme et de la Famille ; Ministère de la Santé ; Ministère des Affaires Sociales ;	Nombre d'espaces d'écoute créés et nombre de psychologues	Prise en charge des situations de détresse, de souffrances, d'abus et de vulnérabilités des enfants en situation difficile à

des services psycho-sociaux.								ogues recrutés	travers des espaces d'écoute et d'assistance directe
3.10 Apporter des réponses durables à la mendicité et aux besoins des enfants de la rue.	3.10.1 Mécanismes de protection sociale et de résilience, assistance sociale et programmes de retour volontaire pour les enfants migrants.	X	X	X			Ministère de la Femme et de la Famille ; Ministère des Affaires Sociales.	Nombre d'enfants de rue bénéficiaires. Volume financier et ressources mobilisés.	Réponses durables au phénomène de la mendicité des enfants de la rue et prise en compte des besoins de ces enfants.

Migration, femmes, familles et genre

Objectif : Répondre aux défis liés à la migration des femmes, notamment la vulnérabilité des femmes et des filles migrantes et aux conséquences des migrations sur les familles. Favoriser une prise en compte de la dimension genre dans les politiques et les programmes sur la migration.

Priorités en termes de politiques	Activités principales	A1	A2	A3	A4	A5	Institutions nationales chargées de la mise en œuvre	IKP	Résultats escomptés
4.1 Renforcer les activités de sensibilisation et de protection des droits des femmes migrantes qui peuvent être vulnérables aux situations de violence, d'abus et de violation des droits humains.	4.1.1 Activités de sensibilisation sur la promotion et la protection des droits des femmes migrantes. 4.1.2. Activités de formation/ de renforcement des capacités sur l'approche sensible au genre dans le contexte de la migration et sur les options politiques pour répondre aux défis et	X	X				Ministère de la Femme et de la Famille ; Ministère de la Justice ; CNDH	Nombre d'activités de sensibilisation et nombre de bénéficiaires.	Sensibilisation des droits des femmes migrantes et prévention de la vulnérabilité des femmes migrantes aux situations de violence, d'abus et de violation des droits humains.

	opportunités liées au processus de féminisation des migrations.								
4.2. Renforcer la cellule d'écoute et d'information de l'UNFD en matière de migration	4.2.2 Appui en ressources humaines, financières, matérielles et en logistique de la cellule d'écoute et d'information de l'UNFD, y compris dans ces activités relatives à la migration.	X	X	X			Ministère de la Femme et de la Famille.	Fonds et ressources mobilisés. Nombre de femmes bénéficiaires.	Cellule d'écoute et d'information de l'UNFD renforcée pour répondre aux situations de vulnérabilités des femmes et des filles migrantes.
4.3. Promouvoir une approche régionale pour répondre aux opportunités et défis liés à la migration des femmes en quête d'une vie meilleure du fait d'éventuelles situations d'abus, d'exploitation et de violation des droits humains des femmes migrantes.	4.3.1 Coopération sous forme d'accords bilatéraux et régionaux. 4.3.2. Dialogues bilatéraux, régionaux et multilatéraux.	X	X				Ministère de l'Intérieur ; Ministère des Affaires Etrangères.	Projets d'accords bilatéraux, régionaux. Participation à des dialogues bilatéraux, régionaux et multilatéraux.	Réponses aux défis liés à la migration des femmes migrantes et les éventuelles situations d'abus, d'exploitation et de violation des droits humains.
4.4. Renforcer la coordination sur les questions de genre et redynamiser les groupes points focaux pour trouver des réponses aux situations de violence, y compris la violence basée sur le genre.	4.4.1 Réunions techniques et de coordination et redynamisation des groupes de travail technique et les points focaux de genre en intégrant le volet migration.		X	X			Ministère de la Femme et de la Famille	Réunions techniques et de coordination.	Coordination sur les questions de genre renforcée et points focaux redynamisés pour trouver des réponses aux situations de violence, y compris la violence basée sur le genre dans le contexte des

									migrations des femmes et des filles.
4.5. Former les acteurs-clé de la migration sur la prévention et la lutte contre les violences, surtout les violences sexuelles et les violences basées sur le genre.	4.5.1 Activités de formation des acteurs-clé de la migration sur la prévention et la lutte contre les violences, surtout les violences sexuelles et les violences basées sur le genre.		X	X			Ministère de la Femme et de la Famille	Activités de formation organisées. Nombre de bénéficiaires.	Formation des acteurs-clé de la migration sur la prévention et la lutte contre les violences, surtout les violences sexuelles et les violences basées sur le genre.

Retour volontaire, réinstallation et réintégration des migrants

Objectif : Renforcer les ressources et les capacités institutionnelles en matière de réinstallation, retour volontaire et de réintégration des migrants.

Priorités en termes de politiques	Activités principales	A1	A2	A3	A4	A5	Institutions nationales chargées de la mise en œuvre	IKP	Résultats escomptés
5.1 Renforcer la coopération avec les pays d'origine concernant le retour volontaire des migrants.	5.1.1 Coopération avec les pays d'origine pour le retour volontaire des migrants.	X	X	X	X	X	Ministère de l'Intérieur	Accords bilatéraux signés.	Coopération avec les pays d'origine concernant le retour volontaire des migrants renforcée.
5.3. Appuyer les institutions nationales concernées en infrastructures adéquates pour répondre aux besoins essentiels des migrants (abris, y compris nourriture, eau,	5.3.1 Equipement des institutions nationales en infrastructures adéquates pour répondre aux besoins essentiels des	X	X	X	X	X	Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Défense, Ministère de la Santé, Ministère de la Femme et de la	Nombre d'institutions dotées d'infrastructures adéquates.	Institutions dotées d'infrastructures adéquates pour répondre aux besoins essentiels des

toilette, lits, etc.).	migrants (abris, y compris nourriture, eau, toilette, lits, etc.)						Famille ; Ministère des Affaires Sociales.	Fonds et ressources mobilisés.	migrants (abris, y compris nourriture, eau, toilette, lits, etc.).
5.4 Renforcer la coopération avec les principaux pays d'origine pour faciliter l'identification des familles pour les mineurs migrants non accompagnés pour assurer leur retour dans les meilleurs délais.	5.4.1 Coopération et partenariat avec les pays d'origine.	X	X	X	X	X	Ministère de l'Intérieur ; Ministère de la Femme et de la Famille	Accords et consultations bilatéraux.	Coopération avec les pays d'origine concernant l'identification des familles pour les mineurs migrants non accompagnés pour assurer leur retour dans les meilleurs délais.
5.5 Renforcer les initiatives existantes concernant le retracement familial et le système de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant.	5.5.1 Appui en ressources financières, humaines, techniques, logistiques et en renforcement des capacités des institutions en retracement familial pour améliorer les mécanismes de prévention et de réponse aux séparations des familles dans un contexte d'urgence et pour garantir le système de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant, notamment les	X	X	X	X	X	Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Femme et de la Famille.	Nombre d'institutions bénéficiaires. Nombre d'acteurs-clés formés.	Renforcement des initiatives concernant le retracement familial et le système de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant.

	enfants séparés et non accompagnés en situation de mobilité.								
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Migration et Développement

1. Intégrer la migration dans les politiques sectorielles de développement

Objectif : Intégrer la migration dans les politiques sectorielles de développement : Renforcer le potentiel de développement de la migration. Maximiser les gains et minimiser les risques liés à la migration et intégrer la migration dans les politiques de développement de Djibouti.

Priorités en termes de politiques	Activités principales	A1	A2	A3	A4	A5	Institutions nationales chargées de la mise en œuvre	ICP	Résultats escomptés
1.1. Impliquer davantage le secteur privé djiboutien dans les réponses aux défis et opportunités liés à la migration et dans le renforcement du rôle de la migration dans le développement.	<p>1.1.1 Identification des domaines prioritaires du secteur privé.</p> <p>1.1.2 Encourager le secteur privé à promouvoir l'investissement de la diaspora djiboutienne et des immigrants présents dans le sol djiboutien.</p> <p>1.1.3 Encourager le secteur privé djiboutien à apporter un appui pour répondre aux besoins des migrants vulnérables.</p> <p>1.1.4 Attirer la diaspora djiboutienne dans le secteur privé</p>	X	X				Ministère de l'Economie et des Finances	<p>1.1.1 Etude sur les domaines prioritaires du secteur privé.</p> <p>1.1.2 Nombre de mesures incitatives mises en place.</p> <p>1.1.3 Fonds et ressources mobilisés et nombre de bénéficiaires.</p>	Secteur privé djiboutien impliqué dans les réponses aux opportunités et défis liés à la migration et dans le renforcement du rôle de la migration dans le développement.

	djiboutien.								
1.2Intégrer la migration dans les politiques et les programmes de développement national de Djibouti.	1.2.1 Renforcement des capacités des acteurs-clés en intégration de la migration dans les politiques et les programmes de développement.	X	X				Ministère de l'Economie et des Finances et autres Ministères compétents	Nombre d'activités de formation organisées.	Migration intégrée dans les politiques et les programmes de développement national de Djibouti, y compris l'élaboration de la Stratégie nationale et le Plan d'action en migration et développement pour Djibouti.
1.2.1 Elaborer la Stratégie nationale en migration et développement pour Djibouti.	1.2.2 Elaborer la Stratégie nationale en migration et développement pour Djibouti visant à intégrer la migration dans les secteurs-clés du développement national à travers une approche impliquant l'ensemble du gouvernement (« whole of government approach »), conformément aux recommandations du Pacte Mondial sur la Migration.							Stratégie nationale en migration et développement réalisée, y compris des recommandations et un Plan d'action.	
1.3Renforcer l'apport positif des transferts de fond dans le développement socioéconomique et la lutte contre la pauvreté en remédiant aux contraintes liées à la maximisation du volume des transferts financiers des migrants (Coût élevé des frais de	1.3.1 Mesures incitatives pour la maximisation du volume des transferts financiers des migrants (réduction des frais de transfert de fonds,	X	X				Ministère de l'Economie et des Finances	Cout lié aux frais de transfert des fonds réduit. Migrants sensibles	Contraintes liées à la maximisation du volume des transferts financiers des

transfert de fonds, etc.).	sensibilisation sur les filières officielles de transfert de fonds, etc.)							ses sur le recours aux filières officielles de transfert des fonds.	migrants minimisées.
1.4. Favoriser les transferts de connaissance, de technologie et de capital social et humain et leurs potentiels de développement au bénéfice du pays.	1.4.1. Encourager les migrants et la diaspora à transférer leurs connaissances, savoir-faire, technologie et capital social et humain au service du développement du pays.	X	X	X			Ministère de l'Economie et des Finances ; Ministère du Travail ; Ministère de l'Enseignement Supérieur ; Ministère de la Santé	Base de données des experts de la diaspora Mesures et de politiques incitatives mises en place.	Renforcement des transferts de connaissance, de technologie et de capital social et humain et de leurs potentiels de développement au bénéfice du pays.
1.5. Mobiliser les partenaires techniques et financiers pour appuyer le gouvernement dans ces efforts pour réaliser les Objectifs de Développement Durable (ODD) en lien avec la migration et le développement (par exemple : l'ODD 8 cible 8.7 et cible 8.851 ; ODD 10 cible 10)	1.5.1 Collaboration entre les autorités gouvernementales et les partenaires techniques et financiers dans la réalisation des ODD en lien avec la migration et le développement.	X	X	X	X	X	Ministère de l'Economie et des Finances ; Ministère des Affaires Etrangères ; Ministère de l'Intérieur ; Bureau national chargé de la Coordination sur la Migration.	Nombre de projets développés et évalués et leur impact dans la réalisation des ODD en lien avec la migration et le développement. Nombre	Partenaires techniques et financiers mobilisés pour appuyer le gouvernement dans ces efforts pour réaliser les Objectifs de Développement Durable (ODD) en lien avec la migration et le

									de bénéficiaires.	développement
--	--	--	--	--	--	--	--	--	-------------------	---------------

2. Migration de travail- migration, éducation, formation et emploi

Objectif : Favoriser un lien positif entre migration, éducation, formation et emploi et une meilleure prise en compte de ce lien dans les politiques et les programmes de développement.

Priorités en termes de politiques	Activités principales	A1	A2	A3	A4	A5	Institutions nationales chargées de la mise en œuvre	ICP	Résultats escomptés
2.1 Favoriser une coordination et une approche commune entre les pays de l'Afrique de l'Est en matière de coopération sur la migration de travail légale avec les pays du Golfe.	2.2.1 Dialogue régional pour une approche commune entre les pays de l'Afrique de l'Est.	X	X	X	X	X	Ministère du Travail ; Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale	Réunions techniques et dialogues politiques. Accords bilatéraux.	Approche commune entre les pays de l'Afrique de l'Est en matière de coopération sur la migration de travail légale avec les pays du Golfe.
2.2. Promouvoir une coopération bilatérale, régionale, continentale et internationale sur le développement des compétences, la formation	2.2.1 Participation aux dialogues et consultations bilatéraux, régionaux,	X	X	X	X	X	Ministère du Travail	Accords bilatéraux, régionaux, multilat	Coopération bilatérale, régionale, continentale et internationale

professionnelle, la reconnaissance des qualifications et des diplômes et la circulation des compétences.	continentaux et internationaux.							éaux. Mise en œuvre des recommandations issues de ces dialogues.	renforcée sur le développement des compétences, la formation professionnelle, la reconnaissance des qualifications et des diplômes et la circulation des compétences.
2.3. Mettre en œuvre des politiques de croissance inclusive et d'emplois décent, redynamiser les secteurs pourvoyeurs d'emplois et mettre l'accent sur la formation professionnelle, le développement des compétences techniques et de la culture entrepreneuriale pour atténuer le chômage des jeunes et des femmes et l'inadéquation entre l'éducation, la formation, et les besoins du marché du travail en ciblant les Djiboutiens et les migrants réguliers.	2.3.1 Appui des autorités gouvernementales pour la mise en œuvre de ces politiques.	X	X	X	X	X	Ministère de l'Economie et des Finances ; Ministère du Travail.	Volume financier alloué pour appuyer les autorités gouvernementales. Nombre de bénéficiaires.	Capacités et ressources des autorités gouvernementales renforcées pour la mise en œuvre de politiques dans les domaines précités.
2.4. Favoriser la main d'œuvre qualifiée dans les secteurs-clés de l'économie djiboutienne (ports, chaîne logistique, infrastructures, etc.) en optant pour une plus grande adéquation entre l'éducation, la formation et les besoins du marché du travail et en promouvant la circulation des compétences, la	2.4.1 Mobilisation de la diaspora qualifiée djiboutienne dans les secteurs-clés de l'économie djiboutienne 2.4.2 Politiques incitatives visant	X	X	X	X	X	Ministère du Travail ; Ministère de l'Economie et des Finances ; Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale		Favoriser la main d'œuvre qualifiée dans les secteurs-clés de l'économie djiboutienne la mobilisation de la diaspora qualifiée au service du

mobilisation de la diaspora qualifiée au service du développement et promotion de la migration des travailleurs qualifiés.	à attirer les migrants hautement qualifiés.								développement .
2.5. Renforcer la gouvernance de la migration de travail en mettant en place un cadre institutionnel en place, des conventions bilatérales et régionales en migration de travail et en promouvant la protection des droits humains et des droits du travail des travailleurs migrants.	<p>2.5.1 Mise en place d'un cadre institutionnel sur la gouvernance de la migration de travail.</p> <p>2.5.2. Elaborer la Stratégie nationale de la migration de travail pour Djibouti pour renforcer la gouvernance de la migration de travail et la contribution de la migration de travail au développement national.</p> <p>2.5.3. Coopération sous forme d'accords bilatéraux, régionaux et multilatéraux en migration de travail légale et en protection des droits des travailleurs migrants.</p> <p>2.5.4 Sensibilisation et renforcement des capacités sur les droits humains et les droits du travail des travailleurs migrants et sur</p>	X	X	X	X	X	Ministère du Travail	<p>2.5.1 Cadre institutionnel sur la gouvernance de la migration de travail.</p> <p>2.5.2 Stratégie nationale de la migration de travail réalisée, suivie de recommandations en options politiques et d'un Plan d'action .</p> <p>2.5.3 Accords bilatéraux, régionaux et multilatéraux signés.</p> <p>2.5.4 Nombre d'activités de formati</p>	Renforcement de la gouvernance de la migration de travail, y compris l'élaboration de la Stratégie nationale de la migration de travail pour Djibouti visant à renforcer la gouvernance de la migration de travail et la contribution de la migration de travail au développement de Djibouti.

	les instruments internationaux relatifs à la migration de travail.							on organisés.	
2.6 Renforcer les capacités des inspecteurs de travail dans l'identification des cas d'exploitation.	<p>2.6.1. Formation et renforcement des capacités des inspecteurs de travail pour prévenir et lutter contre l'exploitation et de violation des droits des travailleurs migrants et pour promouvoir la protection de leurs droits.</p> <p>2.6.2 Régulation des agences privées de recrutement. Sensibilisation et formation sur la protection</p>	X	X				Ministère du Travail	<p>Nombre d'activités de formation organisées et nombre d'inspecteurs de travail bénéficiaires.</p> <p>Directives pour la régulation des agences privées de recrutement.</p>	Capacités des inspecteurs de travail renforcées dans l'identification des cas d'exploitation

3. Migration des compétences

Objectif : Faire des migrations des compétences un facteur de développement du pays d'origine et lutter contre les conséquences négatives liées à la fuite des cerveaux

Priorités en termes de politiques	Activités principales	A1	A2	A3	A4	A5	Institutions nationales chargées de la mise en œuvre	ICP	Résultats escomptés
3.1.Mettre en place des politiques et des mesures pour prévenir et lutter contre la fuite des cerveaux	3.1.1 Mesures incitatives et politiques de rétention des	X	X	X	X	X	Ministère de l'Economie et des Finances ; Ministère du	Niveau de satisfaction des	Politiques et mesures mises en place pour prévenir et

des enseignants, chercheurs et professionnels qualifiés en leur accordant les avantages qui s'attachent à leurs fonctions (par exemple : revalorisation des conditions de rémunération et de travail et amélioration des conditions de vie (y compris l'accès à des logements décentes) et plus de considération et de reconnaissance au niveau social et professionnel).	cadres hautement qualifiés.						Travail, Ministère de l'Enseignement Supérieur.	conditions de travail et de rémunération. Stratégies de rétention des cadres hautement qualifiés.	lutter contre une éventuelle fuite des cerveaux.
3.2 Pallier la pénurie de spécialistes dans plusieurs domaines (médecine, enseignement supérieur, etc.) en attirant les Djiboutiens qualifiés à l'étranger,	<p>3.2.1 Politiques d'attraction des Djiboutiens qualifiés de la diaspora à travers des conditions de travail et de rémunération attractives des pour pallier le déficit de spécialistes et promouvoir un gain des compétences et prévenir une éventuelle fuite ou perte des cerveaux.</p> <p>3.2.2. Encourager la circulation des compétences ou la migration temporaire des cadres qualifiés.</p> <p>3.2.3 Programmes de retour et d'intégration des Djiboutiens hautement</p>	X	X	X	X	X	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale ; Ministère de l'Economie et des Finances ; Ministère du Travail	<p>Stratégies d'attraction de la diaspora djiboutienne qualifiée.</p> <p>Accords bilatéraux sur la circulation des compétences.</p> <p>Mesures facilitant le retour et d'intégration des Djiboutiens hautement qualifiés à l'étranger.</p>	Déficit de spécialistes résorbés à travers l'attraction des Djiboutiens qualifiés et la mise en place de politiques et de mesures promouvant le gain des compétences, la circulation des compétences et le retour des professionnels hautement qualifiés.

	qualifiés à l'étranger								
3.3. Elaborer des politiques et des mesures visant à maximiser la contribution de la diaspora au développement du pays (transfert de fond, soutien financier pour des projets de développement local, activités philanthropiques, activités de jumelage entre les mairies, coopération inter-universitaire, transfert de connaissance, expertise au service du pays, etc.) et à minimiser les défis et les impacts négatifs (tels que la fuite des cerveaux, le sous-emploi et le problème de reconnaissance des diplômés et des qualifications et le chômage) liés à la migration des compétences.	<p>3.3.1 Politiques de maximisation des transferts de fond et de placement des transferts de fonds dans des investissements « productifs », des projets de développement social et économiques et de lutte contre la pauvreté.</p> <p>3.3.2 Soutiens financiers pour les projets de retour et de réinsertion de la diaspora qualifiée, y compris des projets promouvant le développement local.</p> <p>3.3.3. Programmes et projets de coopération inter-universitaire dans le domaine de la recherche scientifique et technologique favorisant la mobilité internationale temporaire des compétences.</p> <p>3.3.4 Politiques,</p>	X	X	X	X	X	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale; Ministère de l'Enseignement Supérieur ; Ministère de l'Economie et des finances ; Ministère du Travail.	<p>Stratégies de maximisation des transferts de fonds et de leur investissement dans le développement socioéconomique et la lutte contre la pauvreté.</p> <p>Appui aux projets de retour et nombre de projets financés</p> <p>Coopération interuniversitaire mis en place et nombre de bénéficiaires.</p> <p>Appui pour le</p>	Politiques et mesures visant à maximiser la contribution de la diaspora au développement du pays et à minimiser les défis et les impacts négatifs liés à la migration des compétences mises en place.

	mesures et programmes favorisant les transferts de connaissances et de technologie.								transfert de connaissance et de technologie.	
3.4 Effectuer des études de « profilage » de la diaspora pour identifier les qualifications et les compétences des membres de la diaspora djiboutienne et les secteurs de développement où ces compétences et qualifications pourraient davantage apporter une plus-value.	3.4.1. Renforcer et mettre à jour la cartographie de la diaspora qualifiée.	X	X	X	X	X	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale	Etudes réalisées s Base de données des experts de la diaspora djiboutienne créée et opérationnelle.	Cartographie ou études de « profilage » de la diaspora mise à jour et renforcée permettant d'identifier les qualifications et les compétences des membres de la diaspora djiboutienne et les secteurs de développement où ces compétences et qualifications pourraient davantage apporter une plus-value.	

4. Renforcer le rôle de la diaspora djiboutienne dans le développement de Djibouti

Objectif : Renforcer le rôle de la diaspora djiboutienne au développement de leur pays d'origine en mettant en œuvre des politiques et des mesures incitatives en vue de mobiliser leurs ressources, compétences, et capitaux pour une croissance inclusive et un développement durable de Djibouti.

Priorités en termes de politiques	Activités principales	A1	A2	A3	A4	A5	Institutions nationales chargées de la	ICP	Résultats escomptés
-----------------------------------	-----------------------	----	----	----	----	----	--	-----	---------------------

							mise en œuvre		
1.1 Créer des conditions favorables pour davantage attirer les investisseurs nationaux et étrangers dans le développement des secteurs-clés de l'économie djiboutienne.	<p>1.1.1 Politiques et mesures incitatives pour attirer les investisseurs nationaux et étrangers dans le développement des secteurs-clés de l'économie djiboutienne.</p> <p>1.1.2 Favoriser l'accès de la diaspora djiboutienne aux opportunités d'investissement</p>	X	X	X	X	X	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération internationale ; Ministère de l'Economie et des Finances	<p>Stratégies de mobilisation des investisseurs nationaux et étrangers mises en place.</p> <p>Mesures incitatives en faveur de la diaspora</p>	Conditions favorables mises en place pour davantage attirer les investisseurs nationaux et étrangers dans le développement des secteurs-clés de l'économie djiboutienne.
1.3. Créer les conditions favorables pour le retour des Djiboutiens de l'extérieur, leur insertion socioéconomique et professionnelle et leur investissement pour le développement du pays.	<p>1.3.1. Renforcement des capacités des membres de la diaspora djiboutienne dans la gestion financière, le montage des projets, la gestion, le suivi et l'évaluation des projets, l'investissement dans les secteurs économiques, le volontariat, etc.</p> <p>1.3.2. Faciliter le retour et la réinsertion professionnelle des Djiboutiens de l'extérieur.</p> <p>1.3.3 Promotion et soutien de la participation des</p>	X	X	X	X	X	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération internationale	<p>1.3.1 Activités de renforcement de capacités des membres organisés et nombre de bénéficiaires.</p> <p>1.3.2 Mesures facilitant le retour et la réinsertion professionnelle.</p> <p>1.3.3</p>	Conditions favorables mises en œuvre pour le retour des Djiboutiens de l'extérieur, leur insertion socioéconomique et professionnelle et leur investissement pour le développement du pays.

	organisations de la diaspora djiboutienne au développement national.							Nombre de projets de la diaspora soutenus.	
1.4. Sensibiliser les banques et les institutions financières nationales pour renforcer le volume financier des transferts de fonds des Djiboutiens de l'extérieur et leur potentiel de développement.	1.4.1 Activités de sensibilisation auprès des banques et des institutions financières nationales.	X	X				Ministère de l'Economie et des Finances	Nombre d'activités de sensibilisation réalisées.	Sensibilisation des banques et institutions financières nationales sur le besoin de renforcer le volume des transferts de fonds des Djiboutiens de l'extérieur et leur potentiel de développement
1.5 Favoriser la collecte des données désagrégées actualisées et fiables sur les transferts de fonds des Djiboutiens de l'extérieur pour mieux comprendre la contribution de la diaspora djiboutienne.	1.5.1 Création et gestion des bases de données des Djiboutiens de l'extérieur. 1.5.2 Recensement et enquêtes auprès de la diaspora djiboutienne. 1.5.3 Renforcement des capacités des ambassades, missions diplomatiques et consulats en matière de collecte des données, de création et de gestion des bases de données des Djiboutiens de	X	X	X	X	X	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale	Bases de données des Djiboutiens de l'extérieur créée et mise à jour. Recensements et enquêtes auprès de la diaspora djiboutienne. Capacités des ambassades, missions	Collecte des données désagrégées actualisées et fiables sur les transferts de fonds des Djiboutiens de l'extérieur pour mieux comprendre la contribution de la diaspora djiboutienne.

	l'extérieur.							diplomatiques et consulats renforcés.	
1.6 Mettre en place des mesures visant davantage à faciliter les démarches administratives des Djiboutiens de l'extérieur et leur accès à des informations utiles (vulgarisation des informations sur la création d'entreprise, etc.) pour leur retour au pays, leur investissement et leur participation au développement du pays.	1.6.1 Mesures visant à faciliter l'accès des Djiboutiens de l'extérieur aux informations utiles telles que les démarches administratives, les opportunités économiques, les stages, les bourses, les procédures de création d'entreprise.	X	X	X	X	X	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération internationale	Mécanismes pour faciliter l'accès de la aux opportunités économiques et informations utiles.	Mise en place de mesures visant à faciliter les démarches administratives des Djiboutiens de l'extérieur et leur accès à des informations utiles, leur investissement et leur participation au développement du pays.
1.7 Accroître les représentations diplomatiques djiboutiennes à l'étranger, y compris dans la mesure du possible l'intégration d'agents de la migration de travail dans les ambassades djiboutiennes dans les pays de destination ce qui faciliterait une meilleure identification et protection des Djiboutiens de l'extérieur et leur mobilisation pour le développement de Djibouti.	1.7.1 Mesures visant l'accroissement des représentations diplomatiques djiboutiennes à l'étranger et l'intégration d'agents de la migration de travail dans les ambassades djiboutiennes.						Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale	Nombre de représentations diplomatiques djiboutiennes à l'étranger créés. Nombre d'agents de la migration de travail intégrés.	Identification et protection des Djiboutiens de l'extérieur et leur mobilisation pour le développement de Djibouti.

5. Renforcer le rôle de la migration dans le développement de Djibouti

Objectif : Renforcer le potentiel de développement de la migration à Djibouti et créer les conditions pour une contribution significative de la migration au développement inclusif et durable.

Priorités en termes de politiques	Activités principales	A1	A2	A3	A4	A5	Institutions nationales chargées de la mise en œuvre	ICP	Résultats escomptés
2.1. Considérer ou valoriser l'apport important des migrants dans le développement du secteur de la pêche, de l'agriculture, des infrastructures, le dynamisme socioéconomique urbain, le développement du secteur de l'habitat (bâtiments et travaux publics, etc.), du commerce et dans la diversification de l'économie. Créer des conditions favorables pour leur contribution significative à la création de la richesse en valorisant leurs compétences et leurs qualifications dans ces secteurs et en favorisant les possibilités de transfert de connaissances et de formation professionnelle.	<p>2.2.1 Activités de sensibilisation pour une perception positive du rôle de la migration dans le développement du Djibouti.</p> <p>2.2.2 Accès aux facilités et aux opportunités en matière de création de richesse.</p> <p>2.2.3 Valorisation des compétences et des qualifications des migrants.</p>	X	X	X	X	X	Ministère de l'Economie et des Finances	<p>Nombre d'activités de sensibilisation organisées.</p> <p>Mécanismes pour faciliter la création d'emplois formels et la transition de l'informel vers le formel.</p> <p>Mécanismes de valorisation des compétences.</p>	Prise en compte dans les politiques de l'apport important des migrants dans le développement du secteur de la pêche, de l'agriculture, des infrastructures (bâtiments et travaux publics, etc.), du commerce et dans la diversification de l'économie et la mise en place de conditions favorables pour leur contribution significative à la création de la richesse en valorisant leurs compétences et leurs qualifications dans ces secteurs et en favorisant

									les possibilités de transfert de connaissances et de formation professionnelle.
2.2. Apporter des réponses durables aux conditions des populations flottantes en régularisant leur statut pour maximiser leur contribution au développement.	2.2.1 Etudier les conditions pour une régularisation d'une partie de la « population flottante » selon des critères établis par le gouvernement.	X	X				Ministère de l'Intérieur	Etude effectuée.	Amélioration des conditions des populations flottantes en régularisant leur statut pour maximiser leur contribution au développement.
2.3. Créer des passerelles pour que le secteur informel composé essentiellement de travailleurs migrants contribue davantage au développement de Djibouti en régularisant les migrants irréguliers et en créant des mécanismes de formalisation de leurs activités informelles, ce qui pourrait contribuer à l'amélioration de la fiscalité et du travail décent, au renforcement du capital humain et le rôle de ces migrants dans le développement de Djibouti.	2.3.1 Etudier les conditions pour la régularisation de migrants en situation irrégulière travaillant dans le secteur informel selon des critères établis par le gouvernement djiboutien. 2.3.2 Etudier les conditions pour la formalisation des activités économiques des travailleurs migrants irréguliers travaillant dans le secteur informel selon des critères établis par le gouvernement djiboutien.	X	X	X			Ministère de l'Intérieur ; Ministère de la Justice ; Ministère du Travail ; Ministère de l'Economie et des Finances	Etude sur les conditions de régulation réalisée ainsi que des recommandations et plan d'action .	
2.5 Développer une coopération sous forme de co-développement	2.5.1 Coopération sous forme d'accords	X	X	X	X	X	Ministère de l'Intérieur	Accords bilatéraux et	Coopération sous forme de co-

entre Djibouti et les principaux pays d'origine, pour une meilleure gestion de la migration et l'intégration de la migration et le développement.	bilatéraux et régionaux entre Djibouti et les pays d'origine.							régionaux signés.	développement entre Djibouti et les principaux pays d'origine pour une meilleure gestion de la migration et l'intégration de la migration et le développement.
---	---	--	--	--	--	--	--	-------------------	--

6. Migrations internes

Objectif : Répondre aux causes profondes de la migration interne et renforcer son potentiel de développement. Minimiser les conséquences négatives de la migration interne en mettant en œuvre des politiques et des programmes favorisant le développement local en milieu rural et urbain.

Priorités en termes de politiques	Activités principales	A1	A2	A3	A4	A5	Institutions nationales chargées de la mise en œuvre	ICP	Résultats escomptés
3.1 Renforcer l'accès des migrants internes à la formation professionnelle, à l'éducation et aux emplois décents.	3.1.1 Politiques et mesures visant à promouvoir l'accès des migrants internes à la formation professionnelle, à l'éducation et aux emplois décents.	X	X	X	X	X	Ministère du Travail ; Ministère de l'Education.	Nombre de migrants internes bénéficiaires.	Accès des migrants internes à la formation professionnelle, à l'éducation et aux emplois décents pour améliorer leurs conditions de vie et leur contribution au développement du pays.
3.2 Renforcer le développement local et rural, le tourisme, l'élevage, la pêche et l'agriculture et faciliter l'accès des populations au travail décent, à des	3.3.2 Politiques et mesures visant à renforcer le développement local et rural, le tourisme, l'élevage, la	X	X	X	X	X	Ministère de l'Economie et des Finances ; Ministère de l'Agriculture, de l'Eau, de la Pêche, de	Nombre de migrants internes bénéficiaires.	Promouvoir le développement local et rural, le tourisme, l'élevage, la pêche et

activités génératrices de revenu et à des moyens de subsistance.	pêche et l'agriculture et à faciliter l'accès des populations au travail décent, à des activités génératrices de revenu et à des moyens de subsistance.							l'Elevage et des Ressources halieutiques ; Ministère du Commerce et du Tourisme ; Ministère du Travail		l'agriculture et faciliter l'accès des populations au travail décent, à des activités génératrices de revenu et à des moyens de subsistance.
3.3. Créer davantage d'opportunités d'emplois et de développement socioéconomique dans les régions et les zones rurales, conformément aux politiques de développement local, de décentralisation et de déconcentration	3.3.1. Appui aux autorités gouvernementales dans les politiques d'emplois et de développement socioéconomique dans les régions et les zones rurales et dans les politiques de décentralisation et de déconcentration.	X	X	X	X	X		Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère du Travail ; Ministère des Affaires Sociales ; Ministère délégué chargé de la décentralisation .	Nombre de projets et de programmes mis en œuvre dans les régions et les zones rurales et nombre de bénéficiaires.	Création d'opportunités d'emplois et de développement socioéconomique dans les régions et les zones rurales, conformément aux politiques de développement local, de décentralisation et de déconcentration.

7. Migration, changement climatique et environnement

Objectif : Accorder davantage d'importance au lien entre la migration et le changement climatique et répondre aux défis liés aux migrations induites par le changement climatique et à la dégradation de l'environnement.

Priorités en termes de politiques	Activités principales	A1	A2	A3	A4	A5	Institutions nationales chargées de la mise en œuvre	ICP	Résultats escomptés
4.1. Tenir compte du lien entre la migration, le changement climatique et	4.1.1 Intégration de la migration dans les politiques	X	X	X	X	X	Ministre de l'Environnement et du Développement	« Migration-environnement-»	Prise en compte du lien entre la migration, le changement

<p>l'environnement et intégrer, d'une part, la migration dans les politiques environnementales et, d'autre part, l'environnement et les changements climatiques dans les politiques migratoires et en migration et développement. Intégrer la migration dans les politiques relatives à la réduction des risques de catastrophe, de l'adaptation au changement climatique, l'économie verte et l'économie circulaire dans la lutte contre le changement climatique et les déplacements forcés.</p>	<p>environnementales et de lutte contre le changement climatique.</p> <p>4.1.2 Renforcement des capacités en migration, environnement et changement climatique, y compris le lien entre la migration, le changement climatique et l'environnement ; l'inclusion de la migration dans les politiques sur l'environnement et le changement climatique (vice versa), ; une meilleure préparation face aux risques et catastrophes, la gestion des risques et catastrophes naturelles ; la stabilisation et la résilience des communautés vulnérables dans un contexte de dégradation de l'environnement, de changement climatique et de catastrophes.</p> <p>4.1.3 Intégration de la migration dans les politiques ciblées (voir</p>						<p>Durable.</p>	<p>change ment climatique » intégré dans les instruments politiques. Nombre d'activités de renforcement des capacités organisés .</p>	<p>climatique et l'environnement et une intégration de la migration dans les politiques environnementales et, de l'environnement et des changements climatiques dans les politiques migratoires et en migration et développement.</p>
--	---	--	--	--	--	--	-----------------	---	---

	4.1).								
4.2. Développer et appuyer des projets de résilience pour minimiser les impacts du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et autres risques et désastres (par exemple : les sécheresses et inondations) sur les conditions de vie des populations.	4.2.1 Projets de résilience pour réduire les situations de vulnérabilités au changement climatique, à la dégradation de l'environnement et autres risques et désastres.	X	X	X	X	X	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Nombre de projets de résilience et nombre de bénéficiaires. Fonds et ressources mobilisés.	Projets de résilience pour minimiser les impacts du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et autres risques et désastres (par exemple : les sécheresses et inondations) sur les conditions de vie des populations.
4.3 Renforcer la décentralisation et le développement rural et local pour répondre aux défis liés à la migration interne, notamment les migrations rurales-urbaines.	4.3.1 Projets de renforcement de la décentralisation et du développement rural et local visant à répondre aux défis liés à la migration interne, surtout les migrations rurales-urbaines.	X	X	X	X	X	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ; Ministère de l'Agriculture, de l'Eau, de la Pêche, de l'Elevage et des Ressources halieutiques Ministère délégué chargé de la décentralisation	Nombre de projets réalisés et nombre de bénéficiaires.	Renforcement de la décentralisation et du développement rural et local pour répondre aux défis liés à la migration interne, notamment les migrations rurales-urbaines.